

Malédiction funéraires grecques

Robert, Louis

Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Année 1978, Volume 122, Numéro 2
p. 241 - 289

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

COMMUNICATION

MALÉDICTIONS FUNÉRAIRES GRECQUES,
PAR M. LOUIS ROBERT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

I. — UNE ÉPITAPHE MÉTRIQUE AU PIRÉE

Une épitaphe métrique de l'époque impériale avancée, trouvée au Pirée, fut plusieurs fois reproduite après son édition par Koumanoudis¹. Elle consiste en deux distiques :

Συνναδεὺς θεράπων Ἀπολλώνιος ἐνθάδε Μόσχου
λιτῆ ὑπὸ στήλῃ κέκλιμαι ὠκύμορος,
ἦν παρίοις εὐφημος αἰεί, ξένε, μήδ' ἐπὶ λύμῃ
χεῖρα βάλοις· φθιμένων ὠκυτάτῃ Νέμεσις.

Il y a donc une malédiction contre qui souillerait d'une main profanatrice le tombeau d'un Apollônios mort prématurément, ὠκύμορος. Cela donne un caractère tout à fait spécial à cette épitaphe parmi celles d'Athènes. Le monument est lui aussi particulier : une stèle allongée, qui porte au sommet, dans un cadre, un buste grossier de jeune homme imberbe².

Si l'on ouvre la section du Corpus des épitaphes attiques où sont groupés les « tituli sepulcrales cum diris et poenarum sanctionibus », on peut croire qu'il y en a un certain nombre, de 13209 à 13227, ce qui n'est d'ailleurs pas considérable. Mais il faut les examiner de près. Les nos 13225 et 13226 n'avaient pas leur place ici ; elles ne se distinguent de la banalité que parce qu'elles portent en tête Θ(εοῖς) Κ(αταχθονίως), la traduction de *Dis Manibus*³. En outre, la bilingue gréco-latine 13226, épitaphe de Spenis, enterré à 6 ans par ses parents Primitivus et Sôteira, est en réalité une inscription de Thessalonique⁴. Le n° 13214 invite seulement à creuser plus loin⁵.

1. Je citerai seulement J. Kirchner, *IG*, II², 10385 ; W. Peek, *Gr. Versinchr.*, 480 ; *Gr. Grabgedichte*, 291, avec traduction. Photographie dans A. Conze, *Attische Grabreliefs*, IV (1922), pl. 471 ; le texte p. 105, n° 2134 ; c'est le dernier monument classé avant quelques autels ronds à guirlandes. La pierre était déjà au Pirée du temps de Ross.

2. Le buste coupé juste au-dessous des épaules. « Caput viri imberbis » (Kirchner).

3. Cf. *R. Phil.* 1939, 207 ; *BCH* 1977, 48, n. 20.

4. Elle fut éditée dans *IG*, II², d'après U. Koehler, *Ath. Mitt.* 1884, 302. Mais celui-ci, sous le titre de « Bilingue Grabschrift aus Athen », avait donné une copie en majuscules sans un mot de commentaire et sans rien savoir sur le lieu de prove-

Dix épitaphes menacent d'une amende l'utilisateur coupable. Les nos 13212, 13218, 13221, au musée du Pirée, y avaient été apportés de Périnthe, sur la côte nord de la Propontide, où ils avaient été copiés avec plus d'exactitude ; des savants les ont d'ailleurs classés, à tort encore, parmi les inscriptions d'Héraclée du Pont, Eregli, alors qu'ils étaient à Eregli-Héraclée Périnthe. J'ai souvent rectifié ces erreurs de provenance tenaces comme chiendent⁶. L'épitaphe 13217 fut copiée à Pérast, l'admirable ville en ruines dans les bouches de Kotor (Cattaro), et il est aberrant de l'attribuer à Athènes⁷. Le n° 13224 est une épitaphe chrétienne⁸ et 13219 fut classée plus récemment comme chrétienne⁹. Il ne reste plus alors que l'épitaphe 13211 trouvée au Céramique¹⁰.

nance ni même de conservation. C'est que la pierre venait d'être transportée à Athènes. Elle est publiée dans le Corpus de Thessalonique par Ch. Edson, *IG*, X 1, 666, d'après Evans, repris dans *CIL*, III, Suppl., 7331. Arthur Evans, dans son travail de pionnier *Antiquarian Researches in Illyricum*, dans *Archaeologia*, 49 (1885), 126, fig. 65 (la série avait commencé en 1884 dans le tome 48, I), en avait donné le dessin avec d'autres pierres qu'il avait vues en 1883, « recently discovered ». Sur le formulaire et le ton, *πονοῦντες ἐποίησαν, dolentes fecerunt*, dus à l'influence latine et qui n'a pas de parallèles à Thessalonique ni à Athènes, voir *R. Phil.* 1974, 226.

5. Cf. l'inscription de Thessalonique *IG*, 822, dont on a beaucoup parlé ; voir *Bull. Épig.* 1973, 438.

6. Notamment *R. Phil.* 1936, 113-117 ; 1944, 37-40.

7. Voir *R. Phil.* 1944, 48.

8. Sur les *βαστερνάριοι* dans cette épitaphe, voir Ad. Wilhelm, *Wiener Studien*, 46 (1929), 230.

9. Creaghan et Raubitschek, *Early Christian epitaphs from Athens (Hesperia* 1947), p. 35, n. XX : un raccord a donné le nom du défunt, Φλ(άβιος) Μαιωρί-νος νομ(έρου) Ἐρούλων, ce qui reporte tard, sans doute au début du V^e siècle. Cf. *Bull. Épig.* 1948, 61.

10. D'après A. Brückner, *Ath. Mitt.*, 56 (1931), 30-31 et pl. X 2. On a lu et restitué ces fragments : Κλ. Αύδη ἡ δυστυχεστάτη μήτηρ Οὔεντιδία Κλαυδιανή (quel est le rapport de ces noms ?) Αὐρ. Ῥούφω τῷ [σοφιστῆ] τὸ ἡρώων καὶ τὴν σορόν· εἰ δέ τις ἕτερον τολμήσει θεῖναι τινα, δώσει τῷ ἱερωτάτῳ ταμείῳ — μυριάδας πέντε ἀργυρίου. On admet qu'il s'agit du rhéteur Rufus de Périnthe, élève enthousiaste d'Hérode Atticus. Ce n'est guère possible. On renvoie à Philostrate, *Vit. Soph.*, II, 17, nous apprenant que ce rhéteur mourut dans sa patrie à 61 ans, « l'homme le plus riche de l'Hellespont et de la Propontide ». Comment alors son sarcophage aurait-il été à Athènes ? Comment aurait-il été inhumé par « sa mère très malheureuse » ? L'importance de la somme prévue comme amende ne paraît convenir aussi qu'à une époque plus tardive. Ne faut-il pas restituer simplement τῷ [υἱῷ] ou τῷ [τέκνῳ] ? Comment aussi ce personnage n'aurait-il eu la cité romaine que par la Constitution Antoninienne ? Selon Philostrate, πολλοὶ ὑπατοὶ τὸ ἐκείνου γένος, et aussi τὴν τῶν Πανελλήνων Ἀθή-νησιν εὐκλεῶς ἤρξεν ; il est donc impossible que ce soit un Αὐρήλιος Ῥούφος. Dans *IG*, II², 1093, Dittenberger avait reconnu le sophiste de Périnthe dans un fragment mentionnant un Αὐρ. Ῥουφ[ο-] comme archonte des Panhellènes et agonothète des Panhellenia ; restitution complète des lignes 1-3 par J. H. Oliver, *Marcus Aurelius, Aspects of civic and cultural policy in the East* (1970), 103, n° 14 ; repris par S. Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècle*, 129-130. Dans ce fragment tous les noms peuvent être au génitif et le nom de Rufus aurait été précédé d'un prédicat de rang, comme [κρατίστ]ου, — ou ils sont à l'accusatif avec, l. 4, juste avant Αὐρ. Ῥούφο[υ] un titre comme [ξυστάρχην διὰ βί]ου

Quant aux quatre imprécations, deux sont chrétiennes¹¹. Le n° 13222, revu par Creagan et Raubitschek et profondément modifié, l'est aussi ; car ils ont vu une croix au bas du texte¹². Il ne reste ainsi qu'une épitaphe à imprécation, une bilingue à Éleusis, n. 13213, celle d'un Pannonien de la flotte de Misène. L'épitaphe proprement dite est en latin¹³ et n'est pas traduite en grec. Cette langue ne sert qu'à protéger le tombeau¹⁴ : ἐάν τις [τὸν τίτ]λον¹⁵ τοῦτον σαλεύσῃ, ἔχοι τοὺς καταχθονίους θε[οὺς] κεχολωμένους, qui correspond à *habebit deos Manes iratos*¹⁶.

Si d'autre part, on cherche dans les épitaphes métriques d'Athènes, comme l'est celle du Synnadéen, on ne voit guère à citer. Le n° 13138 est l'épitaphe d'une jeune fille¹⁷ :

Ἐξ Ἀσίας Ἄγνη σε λιτάζομαι, παρθένος οὔσα,
μὴ ψύσης τύμβοιο ἀνάγνω χειρὶ βιαίῃ,
μήδ' ὀλίγης φθονέσης γαίης πρὸς Ξενίου δέομαι.

La défunte n'est pas une Athénienne. Elle vient de l'Asie, malheureusement pour nous sans précision. La famille a apporté de son pays, on le verra, la crainte de « la main violente » qui toucherait au tombeau. Mais il n'y a pas de menace ; une prière, « je t'en supplie, ne touche pas au tombeau », et un appel à ne pas être jaloux d'un petit bout de terre, et cela au nom de (Zeus) Xénios, pour faire respecter dans la terre attique l'hospitalité à une étrangère.

Le n° 13168¹⁸ est une mise en garde vigoureuse :

(impossible, le xystarque étant un athlète de réputation universelle, et non un sophiste), ou [ἱερέα διὰ βί]ου ou ἀρχιερέα, ou Αὐρ. Πούφο[ς] aurait honoré l'homme dont les titres seraient à l'accusatif (ces possibilités évoquées par S. Follet). Là encore il serait inexplicable que l'archonte des Panhellènes fût un simple Aurelius. Tout retrouve sa place si l'on écrit [Μάρκι]ου Αὐρ(ηλίου) Πούφο[υ]. On ne devrait plus parler du rhéteur Aurelius Rufus de Périnthe comme on l'a fait souvent, ni songer à le placer après 212.

11. 13216 : Στέφανος Θεσσαλὸς ἐνθάδε κεῖται· ἢ τις οὖν ἐπιχρήσειεν τοῦτο ἀνῶξε, τῆς τοῦ Θεοῦ ὀργῆς μεθέξετε. Sur la colère de Dieu dans les épitaphes chrétiennes, cf. *Hellenica*, XI-XII, 407 ; — 13223.

12. *Loc. cit.*, 28, n. IX. Ils restituent : ἦν [τις τολ]μήσει τινα ἀλλ[ον] θῆναι, ἐχὶ ταύτην [τὴν ἀ]ράν· μήτε γῆ μή[τε θά]λασσα δέξῃ αὐ[τοῦ τὰ] διστᾶ.

13. Creaghan et Raubitschek, p. 10, n. 53, restituent [Alf]eius Maximus d'après une autre épitaphe inédite d'Éleusis.

14. Je l'ai fait remarquer *R. Phil.* 1944, 38, n. 2.

15. Lu par Raubitschek, *ibid.*, au lieu de [βω]μόν. C'est une nouvelle touche de latinisme.

16. Cf. *BCH* 1977, 48, n. 21.

17. Peek, *Gr. Versinschr.*, 1372. Photographie de la stèle dans la première édition, A. D. Nock, *JHS* 1926, 44-45, fig. 1. Remarquer le ἀνάγνω ajouté à βιαίῃ à cause du nom de la défunte Hagnè.

18. Peek, *loc. cit.*, 1373 ; *Gr. Grabgedichte*, 482 ; après Kaibel, *Epigr.*, 166 et Cougny, II, 546.

Μὴ κείνει λίθον ἐκ γαίης, ἄνθρωπε πανοῦργε,
μὴ σ' ἄταφον, τλήμον, κύνες ἐλκήσωσι θανόντα.

Pas d'appel au dieu ; mais le malfaiteur risque d'être abandonné sans sépulture et de devenir la proie des chiens¹⁹. On ignore tout de l'identité du défunt et de son origine.

Enfin, les nos 13209 et 13210 sont deux inscriptions jumelles²⁰, qui appartiennent à une catégorie spéciale : les imprécations chez les rhéteurs. Ces malédictions sont voisines de celles qu'Hérode Atticus fit graver en tant d'exemplaires, surtout à travers la campagne attique, pour protéger les statues — non les tombes — de ses chers *trophimoi* défunts comme de sa femme Régilla, et dont on a dit qu'elles témoignent « plutôt de son goût d'antiquaire que d'une mode courante »²¹. Le milieu auquel appartient le ménage nommé dans 13209 est clair d'après le surnom de chacun d'eux, ce que j'appellerais le nom d'élection : la femme s'appelle Ἀντωνία ἡ καὶ Σωκρατική ; elle a fait construire l'hérôon τῷ γλυκυτάτῳ μου ἀνδρὶ Ἀντιόχῳ τῷ καὶ Συνεσίῳ²². La femme est Socratikè, ce qui implique un goût philosophique ; l'homme est Synesios ; la *synesis* est une qualité des rhéteurs. Un Synesios fut honoré par l'Aréopage, le conseil et le peuple d'Athènes ; il avait été président du Musée d'Athènes et archonte des Panhellènes, *IG*, II², 3712 : Κασσιανὸν Ἀντιόχ[ου]²³ τὸν καὶ Συνέσιον, τὸν ἐπὶ τοῦ Μουσείου²⁴, Πανελλήνων ἀρχοντα. Il paraît très

19. Le thème du mort abandonné aux chiens n'est pas rare. Je rapprocherai parmi les épigrammes l'invective du satiriste Ammianos de Smyrne, *AP*, XI, 226, détournant le souhait « que la terre te soit légère » : Εἴη σοι κατὰ γῆς κούφη κόνις, οὐκ ἄρα Νέαρχε, / ὄφρα σε ῥηϊδίως ἐξερεύσωσι κύνες. Dans la prévision astrologique d'un destin funeste, Manéthon, IV, 200, κυνῶν δ' ἐλύσματα δεῖνα. Pour l'épigramme de l'esclave, assassin de son maître, crucifié à Amyzon, que les citoyens θηροὶ καὶ οἰωνοὶς ζῶν ἀνεκρέμασαν, nous la commentons dans *Les fouilles d'Amyzon*, I. Le mort sera κυνόβρωτος, conséquence naturelle d'avoir été ἄταφος.

20. La seconde, trouvée « près de l'ancre de Pan » à Phylè, ne donne pas les noms du défunt. La première fut copiée « à Athènes » au xvi^e siècle. C'est le n^o 13210, sans les noms des personnes, qui est reproduit dans *Sylloge*³, 1239 ; il eût mieux valu choisir l'autre exemplaire.

21. H. Seyrig, *BCH* 1927, 149 ; repris par P. Graindor, *Hérode Atticus et sa famille* (Le Caire, 1930), 114. E. Rohde, *Psyche*⁷⁻⁸, II, dans la longue note 2 des pages 341-343, en partie périmée, sur les imprécations funéraires, écrivait à propos des monuments d'Hérode Atticus pour Régilla et Polydeukión : « sein Kokettiren mit dem Cult der χθόνιοι beweist nichts für die allgemeine Auffassung seiner Mitbürger. »

22. Puis : ἐποίησα τὸ ἡρώον τοῦτο, τέλος καμάτων. Παραδίδωμι (le n^o 13210 commence ici) τοῖς καταχθονίοις θεοῖς τοῦτο τὸ ἡρώον φυλάσσειν, Πλούτωνι καὶ Δήμητρι καὶ Περσεφόνῃ καὶ Ἐρινύσιν καὶ πᾶσιν τοῖς καταχθονίοις θεοῖς.

23. Non Ἀντίου comme dans *IG* après Ph. D. Stavropoulos.

24. Cf. J. H. Oliver, *Hesperia* 1934 : *The Museion in late Attic inscriptions*, 191, qui a réédité ce texte avec photographie ; aussi du même *Marcus Aurelius*, 105-107. Il y avait aussi, à l'époque impériale, un Musée à Éphèse et un autre à Smyrne ; voir *Ét. Anat.*, 146-148 ; sans doute encore à Pergame ; cf. Chr. Habicht,

séduisant de l'identifier, comme a fait J. H. Oliver, avec le rhéteur Casianus connu par Philostrate, II, 23, qui mentionne sa chaire à Athènes²⁵ et d'y voir aussi le mari d'Antônia Sôkratikè²⁶. Nom ou surnom, Synésios est principalement lié à une activité intellectuelle²⁷, philosophe ou rhéteur, comme l'illustre évêque de Cyrénaïque, ou médecin ou *scholasticus*, etc.²⁸.

Les imprécations d'Hérode ont servi de modèle à des disciples en deux endroits. A Néocésarée du Pont, l'un d'eux, pour nous anonyme, s'en est servi pour un grand monument funéraire et les a développées dans un sens mythologique, adjoignant à Ploutôn et à Corè, fille de Déméter, Hélios qui voit tout, Zeus Olympios, les chiens d'Artémis Hécate et, avec les Erinyes, la déesse d'Éleusis Daeira, Hermès Chthonios et Ara, ἡ πρεσβυτάτη δαιμόνων; il a refondu le texte 'hérodien',²⁹. A Chalcis, Amphiclès, identifié à un disciple favori d'Hérode et membre d'une grande famille, en reprenant des éléments des inscriptions de son maître, a profondément modifié la teneur de celles-ci dans deux imprécations pour protéger l'image et le terrain où elle était exposée; c'était des thermes, λουτρά, dans l'une d'elles³⁰. Après avoir caractérisé comme ἐπικατάρατος celui qui porterait atteinte de telle ou telle façon au bâtiment et à l'hermès, τοῦ ἔργου καὶ τῆς εἰκόνας, ou aux bornes du terrain, χῶρος, l'inscription énumère des sanctions, dont la première est celle-ci : Τοῦτόν τε θεὸς πατάξει ἀπορία καὶ πυρετῶ καὶ ῥίγει καὶ ἐρεθισμῶ καὶ ἀνεμοφοβία καὶ παραπληξία καὶ ἀορασία καὶ ἐκστάσει διανοίας,

Alt. Perg., VIII 3, n. 152, avec le commentaire développé. Casianus à Athènes était ὁ ἐπὶ τοῦ Μουσειῶ; le juriste Aristonicos Timocratès de Téménouthyrai avait été à Smyrne ἡγησάμενος Μουσειῶ.

25. *Loc. cit.* Cf. aussi S. Follet, *loc. cit.*, 130 : « peut-être ».

26. *Loc. cit.* Cf. S. Follet, *loc. cit.*

27. La rubrique de Pape-Benseler est déjà significative. Dans les épitaphes grecques de Rome, il n'y a qu'un exemple, L. Moretti, *IG Romae*, II, 306 : au IV^e siècle, un *ducenarius* d'Antioche de Phrygie, Cocceius Iulianus Synesios, consacre pour sa femme et son fils τὴν μουσόπλαστον λάρνακα, un sarcophage orné des figures des Muses.

28. Cf. *Les stèles funéraires de Byzance*, p. 178.

29. Inscription publiée par P. Moraux, *Une imprécation funéraire à Néocésarée* (*Bibl. Inst. Fr. Istanbul*, IV ; 1959), avec un commentaire approfondi. Le texte commence, comme ceux d'Hérode Atticus et de Sôkratikè, par l'invocation πρὸς θεῶν καὶ ἡρώων. L'éditeur a marqué avec le plus grand soin ce qui était emprunté à Hérode Atticus et ce que le disciple y ajoutait.

30. *IG*, XII 9, 955 et 1170 ; en tête de ce second exemplaire, une épigramme sur l'image dans les thermes. C'est celui qui est reproduit *Sylloge*³, 1240. L'épigramme commence ainsi : Χαῖρον ἐγὼ λοετροῖσι ; vers le début de la malédiction, τοῦδε τοῦ ἔργου καὶ τῆς εἰκόνας; des thermes, et non un tombeau comme on le dit à l'occasion. Ἔργον a le sens de bâtiment que j'ai dégagé et très souvent rappelé. Le second exemplaire, sans l'épigramme sur Amphiclès, *IG*, XII 9, portant, l. 4, ἡ μεταθήσει ὄρους ἐξ ὄρων, comme le premier, a condamné la correction de Dittenberger ὄρους ἐξορ(ύσσ)ων. Ceci rappelé non point pour marquer une erreur de l'admirable savant dans la conjecture, mais pour relever un cas, après tant d'autres, où le lapicide incriminé était innocent.

« que Dieu le frappe d'indigence, de fièvre, de frisson, d'éréthisme, de vent destructeur³¹, de démence, de cécité, d'égarement de l'esprit »³². K. Latte³³ jugeait sévèrement ce texte : παραπληξία, ἐρεθισμός étaient des vulgarismes, mais ἀορασία était un terme recherché pour τυφλότης; ἀνεμοφθορία était employé sans doute comme poétique, bien qu'il fût hellénistique; les nombreux optatifs³⁴, le faux emploi de τε et μηδέ, la mauvaise ordonnance des prépositions caractérisaient « ein nicht glückliches Rhetorenelaborat ». Mais Ad. Wilhelm avait indiqué, dès la première édition, qui lui était due, que cette malédiction était prise mot pour mot parmi celles du Deutéronome, 28, 22 et 28. Il a expliqué ainsi cet emprunt et les deux éditions de la *Sylloge*, y compris la plus récente, ont reproduit cette explication³⁵ : « Il est remarquable que cela [malédiction du Deutéronome] se trouve sur une pierre qui fasse mention des Érinyes, de la Grâce, d'Hygie. Mais Wil. semble avoir justement expliqué cela en admettant que le monument avait été érigé par un fidèle de la vieille religion des Grecs, mais que, sur ses instructions, on ne sait qui avait composé l'inscription, non pas sans doute un Juif, mais quelqu'un qui avait connaissance des livres de l'Ancien Testament parce qu'il faisait partie lui-même du nombre des prosélytes ». C'est un détour bizarre et il est devenu inadmissible encore plus depuis que Wilhelm eut indiqué qu'Amphiclès de Chalcis était un rhéteur connu par Philostrate comme un élève

31. L. et J. Robert, *Hellenica*, IX, 56-66 ont publié deux dédicaces de Byzance gravées sur deux hermès, l'une Θεοῖς ἀποτροπαίοις καὶ ἀλεξικάκοις, l'autre à Agathos Daimôn et Agathè Tychè, Καλῶ Καίρῳ, Ὅμβροισ, Ἀνέμοις, et aux Quatre Saisons, Ἑαρι, Θέρει, Μετωπῶροι, Χειμῶνι. Nous avons commenté ces divinités en rapprochant notamment les καρποτρόφοι ἄμβροισ envoyés par le Vent du Sud, dans un hymne orphique, et les dédicaces aux Vents, Ἀνέμοις ou Ἀνέμοις ἀπωσικάκοις ou Ἀνέμοις Σωτήρησιν (republiée *IGBulg.* IV 1, 2231, sans connaître ce commentaire); ajouter la dédicace Ἀνέμοις à Cyrène dans une loi sacrée (*Bull. Épig.* 1963, 307), avec aussi les inscriptions latines, dont celle de Lambèse *Ventis bonarum tempestatum potentibus* et, p. 61, la note 3 sur la fertilisante action des vents; les Vents γόνιμοι dans A. Bouché-Leclercq, *Astrologie gr.*, 97-98. A ces Bons Vents s'oppose l'ἀνεμοφθορία du Deutéronome et des deux inscriptions d'Amphiclès (*Hellenica*, 63, n. 1).

32. Pour ἔκστασις dans Artémidore l'onirocritique, cf. *BCH* 1978, 542.

33. *Hermes*, 50 (1915), 390, n. 2 (*Kl. Schriften*, 626, n. 36 : *Zur Zeitbestimmung der Antiatticista*). L'étude était faite d'après seulement la publication de Pappasileiou dans *Athéna* 1892, sans connaître celle de Wilhelm avec le rapprochement du Deutéronome, ni les éditions postérieures (*Sylloge*³ et le rapprochement avec le rhéteur; *Sylloge*³ et *IG*, XII 9). R. Lattimore, *Themes in Greek and Latin epitaphs* (*Illinois Studies*, 28, I; 1942), 116, reproduit le texte entier sans un mot de commentaire avec cette phrase d'introduction : « the most comprehensive curse I have found is the following ». La note renvoie à *IG* : « connected by Hiller von Gaertringen [non] with the household of Herodes Atticus [pas sa famille, mais un disciple] ».

34. Ils sont caractéristiques du style des malédictions.

35. Je la cite en traduisant le latin de Dittenberger.

d'Hérode Atticus³⁶. Ce rhéteur n'a sans doute pas confié à quelqu'un d'autre le soin de composer cette pièce rhétorique. A. Deissmann en jugea mieux d'une certaine façon³⁷ : « Wilhelm a reconnu dans une inscription païenne d'Eubée au II^e siècle p.C. les réminiscences ('Anklänge') de la Septante. Cette inscription appartient aux monuments les plus anciens influencés par la Bible grecque. La supposition d'une rédaction par un prosélyte n'est pas nécessaire ni vraisemblable ; il est plus indiqué de conjecturer que le compositeur de l'inscription adopta simplement une formule de malédiction syncrétiste influencée par la Septante »³⁸. Ce serait donc un de ces morceaux des formules de la Bible ayant pénétré dans la malédiction d'Eubée par la magie juive si appréciée.

Il en va tout autrement. L'auteur a supprimé, en fait, tout l'appareil païen. Il n'y a point en tête l'adjuration *πρὸς θεῶν καὶ ἡρώων*, canonique dans les inscriptions d'Hérode Atticus comme chez son disciple, le rhéteur de Néocésarée. A cette disparition s'oppose la présence dans le texte de Chalcis du dieu unique. Dans les phrases d'après le Deutéronome, ὁ Θεός remplace le Κύριος de la Septante³⁹. D'autre part, Wilhelm et Dittenberger considéraient que le paganisme de l'inscription était clair d'après deux phrases : après les malédictions, l. 22, ἐπισκόπους δὲ ἔχοι Ἐρινύας, pour le malfaiteur ; après les bénédictions pour celui qui observait la règle et contribuerait à conserver le monument, l. 17-18 : ἐπισκοποίη δὲ Χάρις καὶ Ὑγεία. A. Deissmann a fait de même : « l'inscription est païenne, puisque les Érinées, Charis et Hygie sont nommées comme déesses »⁴⁰. Il n'y a en fait aucune divinité païenne. Les Érinées ne

36. *Beiträge zur Inschriftenkunde* (1909), 98, à propos d'Hérode Atticus « l'épigramme de Politika près de Chalcis Χαίρων ἐγὼ λοετροῖσιν κτλ., que j'étais déjà enclin à rapporter à l'ami d'Hérode que nomme Philostrate, *Vit. soph.*, II, 8 et 10 » ; *Neue Beiträge*, I (1911), 12, traitant de l'illustre famille de Thespies : « Amphiklès... wahrscheinlich der von Philostratos... erwähnten Freund des Herodes Atticus ».

37. *Licht vom Osten*⁴ (1923), 18, n. 5, et 78. Hiller von Gaertringen, dans *Sylloge*⁵, ajouta un renvoi aux pages d'une précédente édition, mais n'a pas vu que cela devait faire supprimer les lignes précédentes, comme faisait d'ailleurs aussi la note 1 renvoyant à l'identification du rhéteur Amphiclès.

38. *Loc. cit.*, 18, n. 5. A. Beis dans son début de *Corpus des inscriptions chrétiennes du Péloponèse, Corpus gr.-christl. Inschr. Hellas*, I (1941), p. 33, ad n. 15 (long développement sur les malédictions chrétiennes) à la suite de Papadopoulos-Kerameus (chrétienne ; du IV^e au VI^e siècle), assure que l'inscription d'Eubée [il y en a deux] ne peut fournir un témoignage de l'influence de la Bible et que, « en réalité, elle est plus récente de quelques siècles que le II^e siècle p. C., où la placent aussi bien A. Wilhelm que A. Deissmann ».

39. On a ainsi Θεός comme chez les chrétiens et les Juifs. Cf. la malédiction de la colonie juive d'Akmonia, *MAMA*, VI, 325 : ἡ Θεοῦ ὀργή ; cf. *Hellenica*, XI-XII, 407, sur la colère de Dieu avec cette inscription.

40. *Loc. cit.*, 75. Deissmann revient là-dessus pour le premier mot de la malédiction : ἐπικατάρατος ὅστις μὴ φείδεται κατὰ τὸν χώρον τοῦδε τοῦ ἔργου καὶ τῆς εἰκόνης, « c'est-à-dire un monument funéraire » ; non, ce sont les thermes avec l'hermès d'Amphiclès. « A cause de la multiplication des composés doubles dans

sont pas des divinités honorées d'un culte à la différence des Euménides. Elles expriment l'éthique du châtement poursuivant le crime ; elles sont « les auxiliaires de Dikè », la Justice ; elles peuvent être considérées comme des démons ou des anges du châtement⁴¹. Dans notre inscription, elles survivent seules des ensembles mythologiques des inscriptions attiques 13209-13210⁴² et de l'inscription de Néocésarée⁴³. Charis, au singulier, n'est pas une déesse ou si rarement et pas dans le culte ; elle est une personnification de la Grâce bienfaisante. Ce sont des personnifications morales qui ne sont pas entachées de paganisme. Quant à Hygie, si elle fut élevée à la dignité de parèdre d'Asclépios, elle n'est pas ici la déesse Hygie, déesse d'ailleurs sans mythe, mais la personnification de la Santé. Rien dans l'inscription ne peut gêner un judaïsant ou un Juif. Les chrétiens ont alors et auront cette attitude envers une partie de la mythologie, qui n'implique pas de polythéisme, mais qui est une façon de parler incarnée dans la culture du temps ; ils parleront de l'Hadès et des Muses⁴⁴.

le grec tardif, il ne faut pas s'étonner de l'emploi de cet adjectif ici en dehors d'une influence juive. » « Si on devait, à cause des formules de la Septante de cette inscription, penser à une influence de la Septante aussi pour *ἐπικατάρατος*, on peut renvoyer à une inscription païenne d'Halicarnasse ». De fait, voir des exemples païens, depuis le III^e siècle a. C., récemment dans *Hellenica*, VII, 66-67 ; VIII, 76. Mais, poursuivait Deissmann, « les exemples massifs de *ἐπικατάρατος* dans la Septante ne comportent jamais la formule de l'inscription *ἐπικατάρατος ὅστις* ; si l'on avait pris le mot dans la Septante, on aurait pu attendre aussi l'influence de la construction ». Je ne puis le suivre pour cet argument ; voir ci-après.

41. Dans la fameuse malédiction d'Héracléia à Rhénée, adressée à τὸν Θεὸν τὸν Ὑψιστον, τὸν κύριον πνευμάτων καὶ πάσης σαρκός, contre les assassins de cette femme sont invoqués : Κύριε ὁ πάντα ἐφορῶν καὶ οἱ ἄγγελοι Θεοῦ, ὧ πάσα ψυχὴ ἐν τῇ σήμερον ἡμέρῃ ταπεινοῦται μεθ' ἱκετείας, ἵνα ἐγδικήσῃς τὸ αἷμα τὸ ἀνάιτιον. Parmi les éditions, outre le mémoire capital d'Ad. Wilhelm, *Jahreshefte* 1901, *Beiblatt*, 9-18 : *Zwei Fluchinschriften*, voir *Sylloge*³, 1181 avec une bibliographie qu'il n'importe pas de poursuivre. De même celle de Marthiné, rigoureusement semblable, A. Deissmann, *Licht vom Osten*⁴, 351-362 (sur le nom, cf. *Les stèles funéraires de Byzance*, p. 171). M.-Th. Couilloud, *Les monuments funéraires de Rhénée*, n. 485, donne le texte de la prière d'Héracléia à Bucarest et la photographie de celle de Marthiné à Athènes. — Disons aussi que les Érynies comme auxiliaires de la Justice, selon Héraclite Δίκης ἐπίκουροι, s'accordent bien avec la si grande importance de la notion de Justice dans la pensée hébraïque.

42. Πλούτωνι καὶ Δήμητρι καὶ Περσεφόνη καὶ Ἐρινύσι καὶ πᾶσι τοῖς καταθρο- νίοις θεοῖς. De même *I. Creticae*, II, ch. 16, n. 28, sur une tablette.

43. A Néocésarée, les Érynies suivent les chiens d'Hécate. Cf. P. Moraux, *loc. cit.*, 30, avec le relief d'Anazarbe sur la tombe d'un *tropheus* de la fille du roi Tarkondimotos et les noms gravés : Ἐρεινώες, Τεισιφόνη, Ἀληκτώ, Μέγαιρα. A Diocésarée de Cilicie, le violateur de la tombe ἔξει πάντα τὰ θεῖα κεχολωμένα (pour θεῖα et θεῖον cf. *Opera Minora*, I, 412-416) καὶ τὰς στυγέρας Ἐρεινώας καὶ ἰδίου τέκνου ἥπατος γεύσεται (il mangera le foie de son propre enfant, avec le sens de γεύεσθαι, γεῦμα à cette époque, et non plus : goûter de).

44. Cf. pour les Chrétiens mes observations *Hellenica*, XI-XII, 425-427. Dans l'invocation chrétienne, si abondante, Ζωή Ὑγία il n'y a rien de commun avec la déesse Hygie.

Signalons ici une très curieuse inscription qui nomme une abstraction personnifiée dans le judaïsme à l'époque impériale. Dans le Sud de la Pisidie, à Sibidounda, un encensoir en bronze est dédié au Dieu Très Haut, Théos Hypsistos (non pas Zeus Hypsistos), qui est accompagné de ἀγεία Καταφυγή. Celle-ci personnifie le refuge qu'est Dieu, καταφυγή, dont il est question dans l'Exode et très souvent dans les Psaumes⁴⁵.

D'autre part, dans l'inscription de Chalcis, Grâce et Santé veilleront à ce que soit récompensée l'attitude de qui respectera le monument et le soignera : εἰ δέ τις εὐθετοίη καὶ τηροίη καὶ συμφυλάττοι, τῶν λῶων ἀπολαύοι εὐλογοῖτο τε ἐν παντὶ δῆμῳ καὶ πληθῦοι αὐτῶ παιδῶν γοναῖς καὶ καρπῶν ἀπολαύσεσιν· ἐπισκοποίη δὲ Χάρις καὶ Ὑγεία. Or εὐλογεῖν est un mot typique de la Septante et les exemples occupent dans un index plus de cinq colonnes de septante lignes⁴⁶ ; εὐλογία en occupe une et demie et il est caractéristique des inscriptions juives en grec, dans les synagogues comme sur les tombes⁴⁷ ; quant à εὐλογητός, il est particulier à Israël avant de devenir chrétien. Après εὐλογοῖτο, qu'il soit béni, les mots ἐν παντὶ δῆμῳ adaptent des formules comme εὐλογημένος σὺ ἐν πόλει καὶ εὐλογημένος σὺ ἐν ἀγρῶ (Deutéronome), εὐλογημένη σὺ ἐν παντὶ σκηνώματι Ἰσραήλ (Judith). Il nous intéresse aussi pour notre inscription que dans la Septante soient opposées κατάρρα et εὐλογία, la malédiction et la bénédiction (Genèse, Deutéronome). De même dans πληθῦοι αὐτῶ ὁ οἶκος, le verbe πληθύνειν (πληθύνειν) occupe trois colonnes dans l'index de la Septante, sans qu'on y trouve la même formule qu'ici ; mais après εὐλογεῖσθαι le mot rappelle ce vocabulaire et il est adapté dans le contexte de l'abondance : « que sa maison abonde en naissances d'enfants et en jouissance des fruits de la terre ». Aussi dans ce contexte l'emploi de ἐπικατάρατος, bien que le mot soit

45. Voir notre interprétation *Bull. Épig.* 1961, 750 ; 1965, 413.

46. Hatch et Redpath, *A concordance to the Septuaginta* etc.

47. Pour εὐλογία dans les inscriptions juives, voir *Hellenica*, III, 108 ; surtout XI-XII, 394-396 ; aussi *Nouvelles inscr. de Sardes*, 30, 40, 44. Εὐλογεῖν τὸν Θεόν et Θεοῦ εὐλογία sont les formules employées par des Juifs au Paneion de El-Kanaïs. Dans *Nouv. inscr. Sardes*, 28-29, j'ai réuni de nombreux exemples dans les dédicaces et les confessions de la Méonie. Aujourd'hui je ne repousserais plus l'interprétation de E. Bickerman (cf. *ibid.*, 30) sur l'origine juive de la formule en Égypte, où les Juifs étaient si nombreux et actifs et ont laissé tant de traces dans la magie synchrétiste. Quant aux nombreux exemples de la Méonie que j'ai réunis et allégués, je n'exclus pas maintenant une influence du vocabulaire juif, tant les Juifs ont été nombreux et influents en Asie Mineure à l'époque impériale. Le mot se trouve dans une confession à Sardes même (*ibid.*, 23), où il y eut la fameuse synagogue découverte dans les fouilles américaines avec sa foule d'inscriptions. Il est normal que la formule ait gagné de Sardes la Méonie contiguë.

attesté dans la langue des païens depuis le III^e ou peut-être le IV^e siècle⁴⁸, me paraît venir ici de la Septante.

On sentira mieux la couleur toute spéciale des bénédictions d'Amphiclès de Chalcis en lisant le texte de ces bénédictions dans les textes d'Hérode Atticus : ὅστις δὲ κατὰ χώραν φυλάττοι καὶ τιμῶν τὰ εἰωθότα καὶ αὐξῶν διαμένοι, πολλὰ καὶ ἀγαθὰ εἶναι τούτῳ καὶ αὐτῷ καὶ ἐκγόνοις; chez son disciple de Néocésarée : τῷ δὲ κατὰ χώραν φυλάττοντι καὶ τιμῶντι τὰ νενομισμένα καὶ αὐξοῦντι, πολλὰ καὶ ἀγαθὰ εἶναι τούτῳ καὶ πατρίδι καὶ οἴκῳ καὶ τῇ ἔπειτα μνήμῃ καὶ ἐκγόνοις; il n'a su encore dire que cela, alors qu'il a tellement corsé les imprécations.

Ainsi l'influence de la Septante est indéniable, — non pas seulement pour une formule de malédiction qui aurait été transmise par un recueil de malédiction ou de magie. L'auteur de l'inscription fut touché par la pensée juive monothéiste; il était judaïsant. Or, c'était un rhéteur connu, élève d'Hérode Atticus. C'est un témoignage inaperçu de la pénétration monothéiste juive dans l'intelligentsia fortunée de la Grèce même, dans le milieu des rhéteurs, en principe tournés vers le passé hellénique avec toutes ses traditions. C'est une exception si frappante qu'il est certain que ces deux inscriptions non païennes furent rédigées par le rhéteur de Chalcis lui-même ou par son entourage. On a énoncé de plus en plus souvent l'idée que le rédacteur était Hérode Atticus pleurant son disciple⁴⁹. Il paraît impossible, maintenant que les deux inscriptions sont expliquées dans leur fond⁵⁰, qu'Hérode Atticus ait composé ce texte judaïsant.

Il se pose alors une question. Le personnage de Chalcis statufié (hermès) dans son domaine, aux thermes de Chalcis, d'après l'épigramme, v. 1-4, était d'une famille illustre dans la société gréco-romaine avec des consuls :

Χαῖρον ἐγὼ λοετροῖσι καὶ εἰσέτι τοῖσδ' ἔσορῶμαι
'Αμφικλέης, χώρου δεσπύσυνος φίλιου⁵¹.

48. Voir la restitution de la stèle d'Idrieus et d'Ada au sanctuaire de Sinuri, près de Mylasa.

49. C'est ce que disent Hiller von Gaertringen, *Sylloge*⁸, 1179, et E. Ziebarth, *IG*, XII 9, 1240, en renvoyant à Wilhelm, *Beiträge*, 98, qui ne disait pas cela; il s'est prononcé *Jahreshefte* 1933, *Beiblatt*, 170 : « So gibt Herodes einerseits der eigenen Sehnsucht nach dem verstorbenen Liebling Achilleus wie in anderen gleichartigen Inschriften der Sehnsucht nach dem verstorbenen Polydeukion und der nach dem verstorbenen Amphikles Ausdruck ». Aussi C. P. Jones, *Harvard St. Cl. Phil.*, 74 (1968) : *A leading family of Roman Thespiæ*, 242-243, Amphiclès « could also claim descent from consuls, as the poem that Herodes composed for his epitaph [pas exactement] proclaimed »; cf. ci-après note 55.

50. J'ai indiqué brièvement cette interprétation dans P. Moraux, *loc. cit.*, 49, n. 2; *J. Savants* 1975, 159, n. 27.

51. Pour δεσπύσυνος voir *Laodicée du Lycos*, 362-363 : Laodicée, Panticapée et le texte de Chalcis.

Ναὶ μὴν καὶ γένεος φερεκυδέος ἔξ ὑπάτων με
δέρκεο, Πειριδῶν οὔποτε λησάμενον.

Aussi est-il naturel qu'on ait proposé plus ou moins fermement de l'identifier avec un Flavius Amphiclès qui fut vainqueur à Thespies dans un concours hippique aux Érótideia et de le rattacher à une fameuse famille de cette cité, celle de Philinos, où apparaît une Flavia Amphicleia⁵², — et avec un Flavius Amphiclès qui fut archonte des Panhellènes⁵³. Une difficulté pour cette carrière est que, d'après les deux derniers vers de l'épigramme, l'Amphiclès de l'hermès de Chalcis mourut jeune⁵⁴. On a rapproché un passage de Philostrate qui parle d'un νεανίας⁵⁵. Mais ce terme n'a aucun rapport avec son âge lors de sa mort⁵⁶. En tout cas, ce jeune homme, fauché à la fleur de l'âge avant l'éphébie, n'a pu rédiger lui-même ni l'épigramme, ni les malédictions et bénédictions judaïsantes qui déplorent sa mort prématurée et protègent, sinon son tombeau, du moins son image⁵⁶. D'autre part, il convient à son âge qu'on dise de lui

52. Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, I, 12 : Amphicleia dans la famille de Philinos de Thespies ; peut-être (vielleicht) de cette famille l'Amphiclès de l'inscription de Chalcis, qui était vraisemblablement (wahrscheinlich) l'ami d'Hérode Atticus chez Philostrate. Discussion de C. P. Jones, *loc. cit.*, 241-242, sur Flavius Amphiclès à Thespies et à Athènes ; il reconnaît la vraisemblance de ces identifications, mais il se croit obligé de les repousser ; voir la note 55. Une inscription de Delphes avait montré que Flavia Amphicleia était effectivement la fille d'un Flavius Amphicles : Φλαουλία Ἀμφικλεία, Φλαουλίου Ἀμφικλέους καὶ Πλωτίας Ἀγησικρίτας θυγάτηρ ; un décret des Amphictions lui a permis d'élever la statue de son mari, Titus Flavius Philinus (de Thespies), Ch. Dunant, *BCH* 1952, 627-630 ; cf. *Bull. Épig.* 1954, 143. De plus une inscription d'Aidessos, élevée d'après un décret d'Histiée, émane de Flavia Philina, θυγάτηρ τῶν λαμπροτάτων ὑπατικῶν Φλαβίων Φιλείνου καὶ Ἀμφικλείας ; voir H. Müller, *Z. Pap. Epigr.*, 3 (1968), 197-220 : Marcus Aurelius Olympiodorus ἑκγονος Ἴπποδρόμου. Philina honore son mari M. Aur. Olympiodorus qui descend d'Hippodromos, connu par ailleurs comme un sophiste de Larisa. H. Müller, p. 213-214, rappelle les témoignages sur un Amphiclès ou un Flavius Amphiclès. Voir ci-après note 58.

53. Identification de cet archonte des Panhellènes, *IG*, II³, 2957, avec le disciple d'Hérode Atticus par P. Graindor, *Chronologie der attischen Archonten*, p. 132, n. 1 ; 104, n. 3 ; *Athènes sous Hadrien*, 104, n. 3 ; 107, n. 4 ; suivi par J. H. Oliver, *Marcus Aurelius*, 103-104, n° 15 ; aussi S. Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècle*, 128 : « Flavius Amphiclès de Chalcis [archonte des Panhellènes] entre 177 et 189. Le texte qui fait connaître son archontat n'offre aucune indication chronologique (Oliver, 177-181 ou 181-185, sans justifier cette date précise) ; on peut seulement en fixer approximativement la date d'après le fait qu'il était disciple d'Hérode Atticus et n'a sans doute pas survécu plus de trente ans à son maître ». Aucun de ces savants n'a évoqué les inscriptions de Chalcis.

54. V. 5-6 : Κρατὶ δ' ἐπηώρηντ' ὄπιθεν κομόωσαι ἔθειραι / οὐ γὰρ ἔκερσ' ἦβα, ἀλλὰ πότμος προλαβόν.

55. C. P. Jones, *loc. cit.*, « It is certain that Amphicles of Chalcis is not identical with any of the men called Flavius Amphicles, since he died in his very early youth. The poem composed by Herodes refers clearly to his early death ; Philostratus, *Vit. Soph.*, 578 calls him a νεανίας. »

56. Philostrate parle deux fois d'Amphiclès. Dans la Vie d'Hadrien de Tyr, II, 10 : ce disciple fut rapidement inscrit dans la klepsydre, dont faisaient partie

Πιερίδων οὔποτε λησάμενον, n'ayant jamais négligé les Piérides. Ce serait un faible éloge pour un rhéteur, élève très apprécié d'Hérode Atticus ; ce serait même incongru. Une telle allusion aux Muses est normale sur la tombe d'un adolescent qui joignait le goût d'une activité littéraire à celui des exercices corporels (son image est dressée dans un bain). Aussi doit-on penser qu'il s'agit d'un fils du rhéteur Amphiclès de Chalcis ayant le même nom et disparu prématurément. Son père, à l'imitation d'Hérode Atticus, fit élever des hermès de son fils dans la campagne de Chalcis ; il y joignit, comme faisait son maître, des malédictions et imprécations, mais il leur donna une forme originale correspondant à sa mentalité religieuse et qui est pour nous un si précieux document. D'autre part, devant admettre que le rhéteur Amphiclès de Chalcis n'était pas mort adolescent⁵⁷, on pourra reprendre en d'autres termes l'identification du rhéteur et avec le Flavius Amphiclès à Thespies et avec le Flavius Amphiclès archonte des Panhellènes⁵⁸.

D'autre part, une fois reconnu le caractère judaïsant du morceau composé par le rhéteur Flavius Amphiclès de Chalcis, dans la famille duquel il y avait des membres de la haute aristocratie romaine, des consuls, on a un nouveau témoignage de la pensée religieuse juive dans les hautes sphères romaines.

les meilleurs, notamment déjà Skeptos et Amphiclès. Dans la Vie de Philagros de Cilicie, II 8 : un soir, au Céramique, il eut une altercation avec Amphiclès de Chalcis, *νεανίας*, qui était entouré d'un groupe.

57. I. Matsas, publiant dans *Athéna*, 11 (1899), 289-292, n. 5, l'inscription jumelle, amputée du début (maintenant *IG*, XII 9, 955), estimait à juste titre que le rédacteur était le même que celui de 1170 et que le jeune homme était le même et, justement aussi, que « si les expressions de l'épigramme sur sa noble naissance et sur son commerce avec les Muses s'accordaient au mieux avec le rhéteur mentionné par Philostrate, on peut contester que le *néanias* se disputant avec le sophiste Philagros fût si jeune et qu'il soit mort si prématurément ». Puisqu'il s'agit donc d'un fils d'Amphiclès, il serait assez normal que le rhéteur père du défunt à l'illustre ascendance ait été un Flavius Amphiclès.

58. C. P. Jones, note 55. H. Müller, *loc. cit.*, 213-214, rappelle sept témoignages sur un Amphiclès ou un Flavius Amphiclès ; ajouter l'inscription de Delphes et celle d'Aïdespos pour Amphicleia. Il cite d'abord l'Amphiclès de Chalcis dans Philostrate. Puis l'Amphiclès de l'inscription de Chalcis : « mort avant d'atteindre l'éphébie, appartenant avec une grande vraisemblance au cercle d'Hérode Atticus. Dans Philostrate il n'y a pas de mention d'une activité postérieure d'enseignement comme sophiste, ce qui se laisse expliquer par sa mort précoce ; d'autre part, il ne mentionne pas comme ailleurs dans des cas semblables sa mort ou le deuil de l'ami ou du maître ». Philostrate n'a parlé d'Amphiclès qu'à deux occasions (note précédente) sans lui consacrer une Vie ; il n'y a donc pas à s'étonner qu'il n'ait pas parlé de sa mort. Il ne consacre pas un chapitre, court ou long, à tous les sophistes ; il se peut fort bien qu'Amphiclès, après ses études auprès d'Hérode Atticus, soit revenu dans sa patrie, vivant sur ses terres, dans un milieu cultivé et d'illustre ascendance, et qu'il n'ait pas donné d'enseignement dans une grande ville. Riche rhéteur bien formé, il aurait pu exercer des charges, comme au Panhellénion, et s'occuper de sa famille et de ses relations avec Thespies. D'autre part, on allait certes jeune aux cours des rhéteurs ; mais l'élève d'Hérode Atticus n'a guère pu s'y rendre, y travailler et mourir avant l'éphébie.

Après l'examen critique des interdictions funéraires dans les épitaphes attiques on saisit la singularité de l'épitaphe d'Apollônios au Pirée. Apollônios était l'esclave — tel est ici le sens du mot délicat *θεράπων* — d'un nommé Moschos ; c'est naturellement celui qui fit faire le tombeau et la stèle. Le défunt était de Synnada et cet ethnique est placé en tête du premier vers, de même que le nom du maître est donné à la fin du vers. Cela marque l'importance accordée à la patrie du défunt ; le maître la connaissait précisément et l'a marquée ainsi sur la tombe. Synnada était une ville importante de la Phrygie, chef-lieu d'un *conventus*. C'était le centre de l'administration des fameuses carrières de Dokimeion, marbre blanc ou marbre blanc à veines rougeâtres ou violettes marquées par le sang d'Attis. Elle était située au bourg actuel de Şuhut, dans la vallée juste au sud de la plaine d'Afyonkarahisar et de Prymnessos⁵⁹.

C'est par là que s'explique et se justifie l'originalité de l'épitaphe avec sa malédiction. En effet la Phrygie est le domaine par excellence des imprécations funéraires. L'atteinte au tombeau *ἐπὶ λύμῃ* est la traduction en vers du verbe *λυμαίνειν*, *λυμαίνεσθαι*, si fréquent dans les malédiction funéraires⁶⁰. Quant à *χεῖρα βάλοις*, 'porter la main', c'est une caractéristique des imprécations dans la Phrygie, avec aussi les verbes *προσάγειν*, *προσφέρειν*. *Βάλλειν*, *βάλλεσθαι* se trouve sur le linteau d'un tombeau à Insuyu, antique Pillitokômê, aux confins de la Phrygie, de la Galatie et de la Lycaonie, un peu à l'ouest du Grand Lac Salé⁶¹ : *[εἰ δ]έ τις ὧδε κακὴν ἐπὶ σήματι χεῖρα βάλητε*, ce qui forme un hexamètre. que suit un autre hexamètre avec l'une des formules les plus fréquentes en Phrygie : *ὄρφανὰ τέκνα λίποιτο, χῆρον βίον, οἶκον ἔρημον*, que je traduis aussitôt avant d'y revenir : « qu'il laisse des enfants orphelins, une vie de veuve pour sa femme, une maison déserte ». La main profanatrice est normalement qualifiée de *κακὴ*, en vers ou en prose ; ainsi à la moderne Uşak sur les confins phrygiens : *ὃς ἂν τούτῳ τῷ μνημείῳ καὶ τῇ σορῷ κακὴν χεῖρα προσάγῃ, ὄρφανὰ κτλ.*⁶². On trouve aussi la variante *βαρεῖαν χεῖρα* avec la formule *ὄρφανὰ* d'ailleurs plus déve-

59. Cf. mes *Lettres byzantines* (*J. Savants*, 1961-1962), 41-68 ; *A travers l'Asie Mineure*, chap. xvi et xvii.

60. Voir la section suivante.

61. *MAMA*, VII, 535 ; sur le site, *ibid.*, p. xxv.

62. *CIG*, 3862. Série d'exemples : à Apollonia de Phrygie-Pisidie, *MAMA*, IV, 184, *τις ἂν τούτῳ ἡρώω κ[ακὴν] χεῖρα προσοίσει* ; à Laodicée de Lycaonie, *MAMA*, VII, 28, *ὃς δὲ ταύτῃ στήλλῃ χεῖρα προσοί(σ)ει* et la malédiction *ὄρφανὰ* ; plus au nord, à Solméa, *MAMA*, VII, 254, *τις ἂν ταύτῃ τῇ σορῷ κακὴν χεῖρα προσοίσει, ὄρφανὰ κτλ.* ; à Pissia (?), *MAMA* VII, 268, *τις τούτῳ κακὴν χεῖρα προσήνεκεν (sic), ὄρφανὰ κτλ.* ; à Durgut, avec la malédiction *ὄρφανὰ*, *MAMA*, VII, 214 et 231, *τις ἂν τούτῳ κακὴν χεῖρα προσοίσει* et *τις ἂν τούτοις τοῖς ἔργοις κακὴν χεῖρα προσοίσει* ; à Başara, dans la région de la Cité de Midas, à côté des fondations d'un héraon, *MAMA*, I, 399 : *ἐάν τις τούτῳ τῷ ἡρωείῳ χεῖρα κακὴν [προσοίσει], "Ἡλιε Τειτάν, τὴν αὐτὴν [χ]άριν ἀνταπόδος*.

loppée⁶³. Encore la variante *κακοεργέα χεῖρα*; dans la Phrygie orientale, à Karacaören, un peu au sud-ouest de Çay (région de Julia), sur une stèle à porte : εἰ δέ τεις τούτω τ[ῶ] μνημείῳ] κακοεργέα χεῖρα ποσοίσει, ὀρφανὰ [τέκνα λίποι]το κτλ.⁶⁴. Un autre adjectif à Klanéos : τις ἂν ταύτη τῇ ἱσθήλῃ κακοθη(έ)α χεῖρα προσοίσει, cette fois avec une malédiction moins brutale dans sa forme et comme poétique : αὐγῆς φάος λίποιτο καὶ ἡλίου τὸ φῶς⁶⁵. Les mêmes verbes *προσάγειν*, *προσφέρειν* se lisent dans le premier vers d'une formule très répandue. Dans un village d'Hadrianoupolis près de Sélinda, à Kara Ağā ou Kara Ağıl⁶⁶, au III^e siècle, l'épithaphe d'une Aurelia Kyria est suivie de ces deux trimètres iambiques :

Τις ἂν προσοίσει χεῖρα τὴν βαρύφθονον,
κεῖνος δὲ ἄωροις περιπέσοιτο συμφοραῖς.

Χεῖρα τὴν βαρύφθονον, « une main à la lourde Envie », cette Envie, ce *phthonos*, qui s'attaque aux sépultures. Je donnerai dans la suite un nombre d'exemples qui me paraît suffisant pour mon étude, comme dans le cas des autres formules répandues, sans vouloir présenter des collections complètes qui me semblent inutiles.

Je passe maintenant à l'explication du second vers dans la première série, puis dans la seconde. Pour la première série, j'ai choisi un exemple dans lequel l'hexamètre a un pied de trop, alors qu'il

63. *MAMA*, IV, 20, à Işıklar près d'Afyonkarahisar (Calder indique qu'il l'avait à tort publiée comme de Yalovaç (Antioche de Pisidie) dans *R. Phil.* 1922 ; d'où *SEG*, I, 470) : [Τις] δέ κε τυμβῶ τῷδε βαρῖαν χεῖρα θήσι [ῆ] ἕτερον σῶμα ἐφ' ἡμετέροισιν ἀμίψη, ὀρφανὰ; la suite de la formule est étudiée plus loin. Plus loin une autre épithète comprenant βαρυ —.

64. Ad. Wilhelm et R. Heberdey, *Reisen in Kilikien* (1896), p. 163, n. 272. Ces savants ont restitué dans une épithaphe de Doğanhisar, sur le territoire d'Hadrianoupolis (F. Sarre, *Arch. epigr. Mitt. Oesterr.* 19 (1896), p. 37, n. 22) : εἰ [τις τῶ μνημείῳ κακοε]ργέα χεῖρα προσοίσει, ὀρφανὰ κτλ. au lieu de [ἀστε]ργέα; l'adjectif fut rétabli aussi par Ramsay, *Jahreshefte*, 1 (1898), *Beiblatt*, 95.

65. *MAMA*, VII, 210 (Peek, *Gr. Versinschr.*, 1376, d'après les éditions antérieures), *κακοθηα* sur la pierre. Dans *SEG*, I, 460, note indignée de W. Crönert contre le 'poeta misellus' et sa prosodie ; de plus ce misérable n'aurait même pas vu que, dans le vers 2, il avait dit deux fois la même chose. La formule αὐγῆς κτλ. dans un site voisin, *ibid.*, 246 ; après τις ἂν τούτω τῶ μνημείῳ κακῶς ποιήσει.

66. Sterrett, *Epigr. Journey*, n. 159. Le village est appelé Kara Agha (Ağā) chez Sterrett et dans H. Wenzel, *Sultan Dagħ und Akschehir-Ova, Eine landeskundliche Untersuchung im Inneranatolien* (Kiel, 1932), Kara Ağıl (Bergerie Noire) chez W. M. Calder, *MAMA*, VII, pp. xviii et 35, n. 172 et croquis cartographique p. XLVII. Ce dernier dit, p. xviii, qu'en 1932 le muhtar insistait sur cette forme du nom, tandis que « les voyageurs précédents entendaient Kara Ağā », cependant qu'une carte du vilayet de Konya en 1948-49 portait Kara Ağaç (l'Orme). Les listes officielles de noms de villages, *Köylerimiz* en 1928 et 1933, *Meskûn Yerler Kitavuzu* en 1946, donnent également Kara Ağā pour ce village précisément. Kara Ağaç et Kara Ağıl sont tous deux représentés dans la toponymie ; les noms en Ağıl (*mandra bergerie*) sont très fréquemment mal entendus. On peut dire sans doute que deux noms sont en concurrence.

m'était si facile de citer un texte plus courant : ὀρφανὰ τέκνα λίποι⁶⁷. Je voulais marquer le goût comme exaspéré dans les malédictions funéraires de l'optatif moyen : πάθοιτο, περιπέσοιτο, τύχοιτο, ἔχοιτο, χωρήσοιτο⁶⁸, λάθοιτο, λάβοιτο; on en verra d'autres. C'est la manie, la passion, la maladie du moyen dont parlait K. Buresch pour τὸν αὐτὸν μόρον πάθοιτο dans une malédiction de Lydie, à Daldis⁶⁹, avec « l'horrible περιπέσοιτο »⁷⁰ et le « plus monstrueux encore ἔχοιτο » dans une épitaphe de Dokimeion : αἰεὶ οἱ γενεή τε καὶ οἶκος πῆματ' ἔχοιτο.

Le vers ὀρφανὰ τέκνα λίποι, χῆρον βίον, οἶκον ἔρημον a été très rarement traduit⁷¹. La première partie est claire : qu'il laisse ses enfants orphelins. C'est donc la mort du coupable laissant ses enfants en bas-âge, dans la triste condition matérielle des orphelins. Les deux autres parties sont aussi des conséquences de sa mort, puisque les mots dépendent de λίποι. Il laissera donc une maison déserte. Mais l'expression χῆρον βίον est assez ramassée⁷² et elle a donné lieu à contresens. L'auteur d'un ouvrage récent sur « le motif de la mort prématurée »⁷³ croit qu'il y a contradiction entre la mort du coupable, ὀρφανὰ λίποιτο et χῆρον βίον λίποιτο, qui « est sans doute à comprendre au sens de *ultimus suorum moriatur*, de la même façon aussi que οἶκος ἔρημος ». Cette idée de *ultimus* est une interpolation. Pourtant E. Griessmair reporte la faute sur l'inventeur de la malédiction ; il conclut au caractère « alogique et contradictoire de la

67. Λίποιτο plus loin aussi dans la malédiction *MAMA*, I, 322, à Örek Yayla en Lycaonie ; VII, 28, à Laodicée de Lycaonie ; VII, 147 (voir plus loin) en Phrygie à Karacaören (ci-après 257) ; à Iconion (ci-après 258). Ci-dessus ἀύγῆς φάος λίποιτο. Waddington, n. 716, pour l'inscription d'Uşak, transcrivait λίποι et expliquait que λίποιτο sur la pierre devait être une erreur du lapicide ; c'était naturel en son temps. Aussi les formes λύποιτο *MAMA*, VII, 433 ; λίφοιτο, 266.

68. Ce dernier à Panticapée : Latyshev, *Ios PE*, IV, 342 ; *C. I. Regni Bosporiani* (1965), n. 731. Un personnage a fait construire, avec les fondations, un tombeau neuf, ἐσχ θεμελίων καινόν, et sans avoir expulsé, ἔξω βαλόν, les os de quiconque. Aussi fait-il cette adjuration et cette malédiction : Ἐνθάδε κατοικῶντά με μηδεὶς μοι παρυβρίσει μηδὲ μοί τις σκυλεῖ (sur le verbe, voir la section suivante) τὰ ὀστέα ὧς ἂν δέ με τις παρυβρίσει αἰ (= ἦ) σκυλεῖ τὰ ὀστέα αἰ ἔξω βάλει, μήτε ἐγ γῆς καρπὸν λάβοιτο (encore) μήτε ἐχ θαλάσσης, μήτε θανῶν εἰς Ἄδου χωρήσοιτο.

69. *Aus Lydien* (1898), p. 47, renvoyant pour ce « Medium-Sucht » à Hatzidakis, *Einleitung*, 195 sqq.

70. Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 97, citait la lecture de J. Zingerle dans l'inscription de Cyzique Le Bas-Waddington, 1754, non pas Ὅς ἂν τοῦτο ἄρη, πάθοι τὸ πᾶν κακόν, mais πάθοιτο πᾶν κακόν.

71. Ainsi chez les éditeurs des inscriptions, chez Rohde, chez W. Scheplern, *Der Montanismus und die phrygischen Kulte, Eine religionsgesch. Untersuchung* (Tübingen, 1925), p. 190, note 347, sur quelques imprécations.

72. La traduction de Lattimore, *loc. cit.*, 112, « a bereaved estate, desolate house » est vague et donne le même sens à ces mots qu'à οἶκος ἔρημος.

73. E. Griessmair, *Das Motiv der Mors Immatura in den gr. metrischen Inschriften (Commentationes Aenipontanae)*, 17 ; Innsbruck, 1966), 29, n. 5, et 30. Il a d'ailleurs traité ensemble et confondu la formule ὀρφανὰ et la formule ἄωροις, comme on va le voir plus loin.

défixion » ; car, dit-il, « tout ne peut pas s'accomplir sur la même personne ».

Il n'y a rien de contradictoire dans la formule et *χῆρος βίος* est ce que le coupable laissera aussi derrière lui en mourant. La viduité n'est pas un état pour l'homme, mais pour la femme. Le coupable laissera derrière lui une veuve et des orphelins, qui sont également démunis après la mort du maître de la maison. L'expression est ramassée, mais fort compréhensible dans la réalité antique. Certains d'ailleurs déjà avaient voulu la rendre plus évidente. A Laodicée de Lycaonie on a écrit⁷⁴ : [ὄρφανὰ τέκνα λί]ποιτ[ο], *χῆρας βίον, οἶκον ἔρημον*, une vie de veuve. Une inscription de Périnthe-Héraclée, sur la Propontide⁷⁵, après avoir énoncé l'hypothèse du viol de la tombe, *εἰ δέ τις κακουργήσι τοῦτο τὸ λατόμιν*, ajoute deux hexamètres dont le premier est celui-ci : *ὄρφανὰ τέκνα λίποιτο γυνεῖα τε χήραν*. Dans le vers, la forme moyenne affectuonnée du verbe n'est plus une entorse à la prosodie, mais il est boiteux. L'expression « qu'il laisse sa femme veuve » explicite de façon très claire les mots *χῆρον βίον*. Une inscription de Işıklar, au musée d'Afyonkarahisar⁷⁶, varie les formules : *ὄρφανὰ τέκνα λίπη*⁷⁷, *βίον ἔσχατον*⁷⁸, *οἶκον ἔρημον*, suivi d'une phrase d'allure métrique : *τὴν δ' ἄλοχον χήραν ὀδυρομένην περὶ τέκνων*, longueur poétique qui précise un détail des malheurs menaçants : la femme veuve gémit sur la mort de ses enfants. *Ὀδυρομένη* rappelle l'emploi abondant de ce terme dans les épitaphes métriques, — et justement il y a ici un essai poétique. Le mot a pénétré dans une épitaphic en prose à Thessalonique, *IG, X 1, 399* : le relief représente de gauche à droite une femme, un jeune homme en himation, un homme en toge ; au-dessous de chaque figure le nom : au centre, le jeune défunt à qui l'on dit : *Οὐολκάκιε Νίγερ χαῖρε*, et qui répond au passant : *χαῖρε καὶ σύ, τίς ποτ' εἶ*, formule spécialement fréquente dans cette ville⁷⁹ ; l'homme s'appelle *Οὐολκάκιος Φιλότιμος*, la femme *Οὐολκακία Παμφίλα* ; elle a tenu à marquer sa douleur, *ὀδυρομένη τὸ τέκνον*. L'inscription d'Işıklar est intéressante aussi par sa provenance. Le village est à l'extrémité sud de la plaine de Prymnessos, au pied des hauteurs qui la séparent de la plaine de Synnada⁸⁰.

74. *MAMA*, VII, 23.

75. E. Kalinka, *Jahreshefte*, 1 (1898), *Beiblatt : Antiken zu Perinth*, 112-113, n.° 10. La suite sera expliquée plus loin.

76. *MAMA*, IV, 20 ; voir note 62.

77. On a préféré ici le subjonctif à l'optatif usité le plus souvent dans le style des malédictions.

78. J'entendrais : la dernière des vies, la plus misérable ; je n'en connais pas d'autre exemple dans ce vocabulaire des malédictions funéraires.

79. Cf. *Rev. Phil.* 1974, 224.

80. Sur l'aspect de cette région, voir la page de G. Radet que j'ai citée *Lettres*

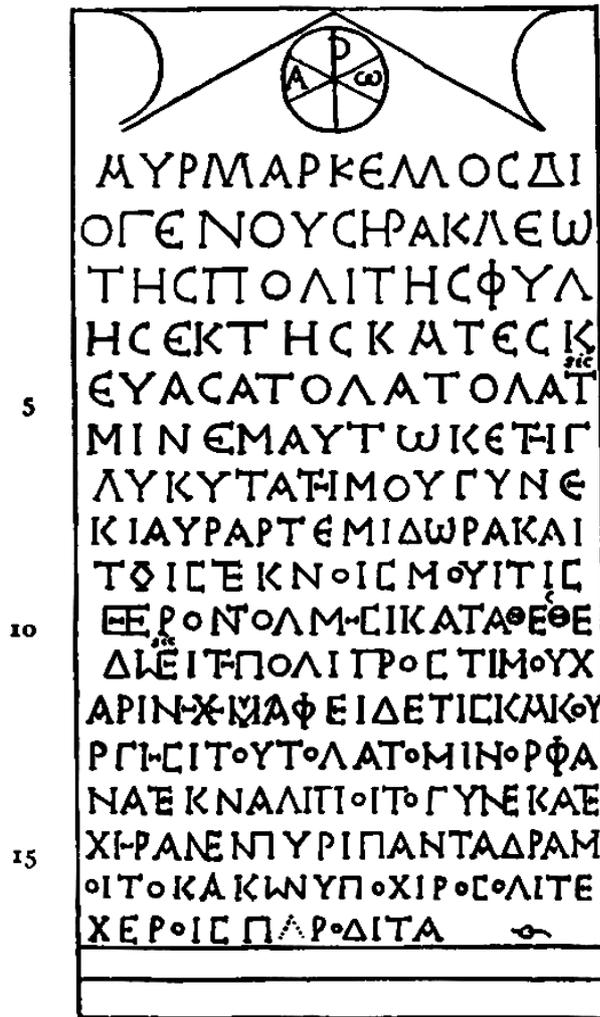


FIG. 1. — Malédiction funéraire à Périnthe-Héraclée.

Le second vers comporte aussi une variante souvent citée aujourd'hui encore : ἐν πυρὶ πάντα δάμοιτο⁸¹. Cette inscription d'Iconium fut reproduite par J. Franz, *CIG*, III, 4000. Les parents ont élevé la statue de leur fils défunt, comme l'explique une assez longue épitaphe, l. 9-10 : οὐ χάριν ἔστησαν γονέες ὀ(δυ)ρόμενο(ι) περὶ παιδός⁸². A la fin cette malédiction : ὅς ἂν δὲ κακῶς τῷ ἀνδριάντ(ι) π(οιήσ)η⁸³ ὀρφανὰ τέκνα λί(π)οιτο⁸⁴, χῆρο[ν] βίον, οἶκον ἔρημον, ἐν πυρὶ πάντα

byzantines (J. Savants, 1961-1962), 43-45, et ce qui est dit dans mon livre *A travers l'Asie Mineure*, chap. XIII : *Le lieu de la mort d'Alcibiade*.

81. Par exemple, avec d'autres, E. Rohde, *Psyche* 7-9, II, 343 note ; R. Lattimore, *loc. cit.*, 112. Encore en 1956, W. M. Calder dans *MAMA*, VII, 535 : après la formule ὀρφανὰ, les lettres ἐν et plus rien ; « the engraver began to carve : ἐν [πυρὶ πάντα δάμοιτο] etc. ».

82. La copie donne ομειρομενοπεριπαιδοε.

83. Copie : ἀνδριαντηπυλη.

84. Copie : λιριοιγο.

δάμοιτο, κακῶν ὑπὸ χειρα(ς) ὄλο(ιτ)ο⁸⁵. G. Kaibel, dans son recueil des épigrammes n. 406, a reproduit le texte constitué par Franz⁸⁶. Il reste à comprendre les mots ἐν πυρὶ πάντα δάμοιτο. Ni les éditeurs, ni Rohde ne les ont expliqués. C'est l'exemple de Liddell-Scott-Jones pour le moyen aoriste 2 à l'optatif, pour δαμάζω. Seul R. Lattimore a traduit sans effort : « puisse-t-il perdre tous ses biens par le feu et mourir des mains de mauvaises gens »⁸⁷. On ne voit pas comment δαμάζειν, δαμνεῖν, ici au moyen si prisé, signifierait « perdre ». Il faut remarquer que l'inscription n'est connue que par Paul Lucas qui, dans les conditions très difficiles de ce temps, et non point dans la Turquie égéenne, mais dans l'Anatolie profonde, copia ce texte dans son second voyage en 1705-1706⁸⁸.

Or, depuis 1896, Ad. Wilhelm et R. Heberdey dans leurs *Reisen in Kilikien*⁸⁹, au cours de leur retour par Konya, Ladik (Laodicée de Lycaonie) et Dinar (Apamée de Phrygie) et Smyrne, ont copié une malédiction funéraire sur une stèle à porte à Karacaören, c'est-à-dire dans la Phrygie orientale, au nord-ouest de Çay (région de la ville Julia-Ioulia), dans une vallée qui mènera, beaucoup plus loin au sud et à travers d'autres vallées et passera au Çalova, où se trouvait une des deux Métropoles phrygiennes, celle de la Phrygie Pacatienne, celle du sud⁹⁰. On y lit, p. 163, n° 272, avec fac-similé :

εἰ δέ τεις τούτω τ[ῶ μνη]-
[μείω] κακοεργέα χειρα ποσοίσει, ὀρφανὰ τ[έκνα]
[λ]ίποιτο, χῆρον βίον, οἶκον ἔρημον, ἐν π[υρὶ]
πάντα δράμοιτο, κακῶν οἰπὸ χίρας
ὄλοιτο.

Les éditeurs n'ont pas manqué de signaler : « La formule ἐν πυρὶ πάντα δράμοιτο se trouve aussi *Epigr. gr.* (Kaibel, 406, où Paul Lukas a copié δάμοιτο ».

85. Copie : χειραελοπ.

86. Après ἀνδριάντι la forme πύση, plus proche de la copie.

87. *Loc. cit.*, 112 : « may he lose all his goods by fire and die at the hands of bad men ».

88. La copie en majuscules dans *Voyage du sieur Paul Lucas fait par ordre du roi dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique*, I (1712), p. 406, n. 55 (à Cogné). Sur le personnage, ses voyages et la rédaction de ses livres par l'abbé Banier principalement, voir H. Omont, *Missions arch. françaises en Orient aux XVII^e et XVIII^e siècles* (1902, 317-382, 1056-1077. Paul Lucas s'intéressait surtout aux pierres précieuses, aux plantes et aux monnaies. Cf. p. 318 : il n'avait fait « aucune sorte d'études » et ne comprenait rien aux lettres qu'il copiait. On voit *ibid.* qu'il pratiquait une sorte d'estampage (sur l'emploi ancien de l'estampage, de Paul Lucas à Champollion, voir *Bull. Épigr.* 1953, 7, p. 120). Sur son passage à Cogné, pp. 188-200 (les fêtes), 327-328 (second passage ; tremblement de terre ; plus d'inscriptions que la fois précédente).

89. *Reisen in Kilikien ausgeführt 1891 und 1892* (*Denkschr. Ak. Wien*, 44, VI ; 1896).

90. Sur les deux villes phrygiennes de Métropolis, voir *A travers l'Asie Mineure*, chap. XIII.

D'autre part, sortons un peu de la Phrygie, comme l'ont fait aussi à l'occasion les habitants de cette région⁹¹. La malédiction ὄρφανά se retrouve sur la côte nord de la Propontide, à Périnthe-Héraclée, d'où un exemplaire en a été publié en 1898 dans un article de E. Kalinka⁹². J'en ai déjà cité le premier vers ci-dessus : ὄρφανά τέκνα λίποιτο γυνῆκα τε χήραν. On lit ensuite : ἐν πυρὶ πάντα δράμοιτο, κακῶν ὑπὸ χιῖρος ἔλιτε⁹³. J'ai donné fig. 1, la photographie agrandie du fac-similé de Kalinka. L'éditeur a commenté justement : « Par ces vers et tout le reste du style, comme par les noms et l'écriture, cette inscription dépend si étroitement de la tradition antique que, malgré le monogramme dans le fronton, seule marque encore d'une origine chrétienne, et malgré le nom de la ville Héraclée qui peut avoir été en l'honneur de Maximien et était déjà donc familier à l'époque d'Eutrope et d'Ammien, on peut difficilement la faire descendre plus bas que le III^e siècle »⁹⁴. Ainsi voilà le second texte qui assure le verbe δράμοιτο contre l'incompréhensible δάμοιτο⁹⁵. Quant au sens de la malédiction, le verbe δράμοιτο doit s'appliquer au coupable comme λίποιτο et ἔλοιτο. J'entendrais alors πάντα au sens adverbial, « qu'il ne cesse de courir dans le feu » ; que le feu le poursuive toujours. D'autre part, il périra de la main de malfaiteurs⁹⁶.

Arrivons-en au sens du trimètre qui accompagne presque toujours la formule χεῖρα βαρύφθονον et qui, dans ce groupe de textes, cède rarement la place à une autre formule⁹⁷. J'ai cité plus haut le type κείνος ἄωροις περιπέσοιτο συμφοραῖς. Là encore le moyen περιπέσοιτο, du verbe περιπίπτειν, tomber dans des maladies, dans des malheurs⁹⁸. E. Cougny, reprenant 5 textes avec cette formule dans son Supplément à l'Anthologie⁹⁹, traduit selon les cas : avec οὕτως ἄωροις « sic in indecoras incidat calamitates » ou « sic deformes incidat in calamitates », — avec ταῖς αὐταῖς « eadem incidat in

91. Cf. *ibid.*, chap. xiv.

92. *Jahreshefte*, I (1898), *Beiblatt : Antiken aus Perinth*, pp. 112-113, n. 16. La moitié inférieure fut publiée comme inédite par Z. Taşlıkloğlu ; cf. *Bull. Épig.* 1962, 194.

93. Je transcris ainsi et non ὑπόχιρος qui est impossible. ἔλιτε = ἔληται subjonctif au lieu de l'optatif ἔλοιτο. Dans une épitaphe de Phrygie à Başara, à l'est de la Cité de Midas et de Hosrevpaşa, *MAMA*, I, 404, après la malédiction οἶκον ἔρημον, les mots : κακῶν ὑπὸ χ[εῖ]ρας ἔλυτο.

94. Il ajoute avec raison, d'après Kubitschek, la traditionnelle mention de l'amende en deniers, dont l'importance, 11500, fait conclure déjà à une énorme dévaluation de l'argent.

95. E. Kalinka renvoyait à Kaibel, 406, avec δάμοιτο.

96. On attendait d'ailleurs plutôt εἰς que ἐν.

97. Dans le choix de textes que je présente, le premier vers est du type χεῖρα βαρύφθονον, à moins que je ne signale une autre formule.

98. Pour συμφορά dans les décrets de deuil et de consolation voir *Hellenica*, XIII, 239.

99. II, 569 b, 570 a et b, 571, 572, 573.

calamitates », — avec *πολλαῖς*, « multas indecoras incidat calamitates », — avec *πολλῶν ἁώρων*, « multorum deformium incidat in calamitates ». Ἄωρος est ainsi compris comme « deformis, indecorus ». Ce n'était pas un moindre contresens que d'écrire récemment comme W. Peek¹⁰⁰ : « Wer argen Neides voll Hand an mich legt, den mögen dann zur Unzeit böse Schicksalsschläge treffen »¹⁰⁰. R. Lattimore¹⁰¹ traduisait : « puisse-t-il tomber dans la malédiction de la mort prématurée » ; ce ne serait pas atteindre au fond de la malédiction. E. Griessmair¹⁰² a traité ensemble des deux formules ὀρφανά et ἁώροις les imaginant à tort étroitement liées ; on a vu déjà le résultat pour ὀρφανά et dans quelles confusions on tombait.

Plus encore, selon lui, l'interprétation de οὕτως ἁώροις est « problématique ». « Dans οὕτως et encore plus dans ταῖς αὐταῖς συμφοραῖς s'exprime la loi du talion ». « Partir de τέκνων ἁώρων serait trop étroit. Le plus vraisemblable, à mon avis, c'est que la malédiction οὕτως ἁώροις περιπέσοιτο συμφοραῖς est à prendre de façon très générale dans ce sens : de même façon le malheur doit le toucher en ce qui concerne l'ἄωρος θάνατος, soit qu'il doive mourir lui-même ἄωρος et laisser dans la maison des enfants mineurs, soit que ses plus proches parents doivent mourir ἄωροι et qu'il doive, étant le dernier, laisser un χῆρος βίος et οἶκος ἔρημος. Il en ressort, pour le contenu, une certaine analogie avec la version ὀρφανά τέκνα, dans laquelle précisément est paraphrasée de façon large la mort prématurée avec les possibilités essentielles par lesquelles elle peut frapper quelqu'un. Pour la forme l'analogie avec la version τέκνων ἁώρων est évidente, c'est-à-dire que cette dernière forme est née en rapport avec le « Urtypus » beaucoup plus fréquent οὕτως ἁώροις. Si la restriction du contenu aux τέκνα a été volontaire ou si elle repose sur une méprise de la 'Urform', on ne peut naturellement l'établir ».

Nous sommes en pleine confusion. Il n'y a aucun rapport entre les deux formules, pas de 'Urtypus' ni de 'Urform'. Il faut analyser philologiquement les textes et dans leur contexte. La malédiction ὀρφανά veut amener la mort du coupable. Les diverses formules ἁώροις, ἁώρων συμφοραῖς l'atteignent aussi durement d'une autre façon, par la mort de ses jeunes enfants¹⁰³. La formule la plus claire pour nous est celle qui commence par τέκνων : τέκνων ἁώρων περιπέσοιτο συμφοραῖς ; ainsi au nord d'Akmonia, vers Alia¹⁰⁴, à Orkis-

100. *Gr. Grabgedichte* (1960 ; textes choisis avec traduction), p. 290, n. 481 (Kotiaieon ; Le Bas-Waddington, 808 ; Kaibel, 376 c ; *Gr. Versinchriften*, 1375) ; au début du vers 2, οὕτως : ou ce mot n'est pas traduit ou il l'est par « dann ».

101. *Loc. cit.*, 112 : avec οὕτως ἁώροις περιπέσοιτο συμφοραῖς. « If anyone erases the dead countenance (image ?) of this child, may he fall foul of the curse of the untimely dead ». A Aizanoi (Sterrett, *Epigr. Journey*, 376) : « Ὅστις νεκρὸν πρόσωπον ἀφανίσῃ τέκνου, οὕτως κτλ. Voir plus loin pour la précision οὕτως ».

102. *Loc. cit.*, pp. 29-30.

103. Ainsi justement E. Rohde, *loc. cit.*, II, 343 : « mögen ihm die Kinder ἄωροι sterben ».

104. Ramsay, *Phrygia*, p. 614, n. 522, à Islamköy. Sur le lieu, voir *J. Savants* 1975, 175, n. 103. — *Ibid.*, p. 615, n. 527 (*IGR*, IV, 634) ; au début de

tos¹⁰⁵, à Bağlica vers la Cité de Midas¹⁰⁶. Je ne vois pas comment Ramsay pouvait écrire pour l'inscription d'İslamköy : « La construction grammaticale de la formule d'imprécation montre qu'elle était écrite par une personne incapable de s'exprimer correctement en grec. »

Le début peut être un mot comme κεῖνος (cité déjà ci-dessus) ou οὔτος, le coupable, εἴ τις, τις ἄν, ou d'autres mots, verrons-nous ; puis : ἄωροις περιπέσοιτο συμφοραῖς. L'expression est prégnante ; les ἄωροι sont les défunts enlevés prématurément, les ἄωροι συμφοραῖς sont les malheurs des deuils prématurés. Ces malheurs sont aggravés par la multiplication des morts prématurés, πολλαῖς ἄωροις περιπέσοιτο συμφοραῖς, ainsi à Cotiaieion¹⁰⁷, et l'on ne devait pas penser à la femme, qui a vite dépassé l'âge des ἄωροι. La formule suivante dissiperait l'équivoque chez le lecteur moderne¹⁰⁸, πολλῶν ἄωρων περιπέσοιτο συμφοραῖς¹⁰⁹. Il faut voir d'autre part dans quelles conditions est introduit le mot οὔτως au début. A Aizanoi¹¹⁰, sur une base portant un buste au milieu, comme la stèle attique de notre Synnadéen et comme la pierre d'Altıntaş pour la jeune morte dont je parlerai plus loin, l'inscription explique qu'Anikētos fils étant mort à Zmyrne, le monument est un cénotaphe ; à la fin la malédiction : ὅστις νεκρὰν πρόσωπιν ἀφανίσει τέκνου, οὔτως ἄωροις περιπέσοιτο συμφοραῖς. C'est donc sur la tombe d'un *adros* que l'on écrit : que de même façon le coupable voie ses enfants mourir *adroi*. A Cotiaieion¹¹¹ la formule est gravée sur une stèle dédiée à une Ammia par sa mère et ses frères. J. G. C. Anderson¹¹² a publié une inscription de deux lignes : τις ἄν κακῶς ποιήσει τούτῳ μνήματι, οὔτῳ[ς ἄωροις περιπέσοιτο] συνφοραῖς καὶ θεοῖς ἅπασιν κατη(ρ)αμένος ἦτ[ω]. Ces derniers mots sont assurés par une inscription publiée

la malédiction : εἴ τις δὲ ἐπιβουλεύσει μετὰ τὸ τεθῆναι τὸν Στράτωνα ; sur le terme σαλτάριος, voir *Fouilles d'Amyzon*, I, commentaire de l'inscription n° 2.

105. *MAMA*, VII, 306, sur une stèle à porte.

106. *MAMA*, I, 425.

107. *CIG*, III add., 3827 v. Il faut relever que des pierres ont été apportées à Kütahya de divers endroits des environs. Celle-ci, comme bien d'autres, fut copiée au cimetière arménien.

108. Pourtant E. Grismair, *loc. cit.*, écrivait : « ἄωροις συμφοραῖς ne doit pas concerner exclusivement les enfants, mais peut se rapporter aussi à tous les membres de la famille, à peu près dans le sens de 1378 [Peek] : πολλῶν ἄωρων περιπέσοιτο συμφοραῖς ».

109. À Euméneia, épitaphe d'un citoyen d'Akmonia, devenu citoyen d'Euméneia, Ramsay, *Phrygia*, II, 389, n. 238, d'après *CIG*, III, 3893 (copie d'Arundell) : ἐμοῦ θανόντος καὶ γυναικὸς καὶ τέκνων, ὅς ἂν ἀνύξει τυμβὸν ἢ βλάψει τάφον, πό[ν]ων (copie πομῶν) ἄωρων περιπέσοιτο συμφοραῖς. Le mot πολλῶν, plus proche encore de la copie, fut restitué par Bücheler dans Kaibel, *Ep. gr.* 376 e ; adopté par W. Peek, *Gr. Versinschr.*, 1378, qui a vu la pierre et pris estampage et photographie.

110. Le Bas-Waddington, 894.

111. *Ibid.*, 808 (W. Peek, *loc. cit.*, 1375).

112. Ramsay, *Studies... Eastern Roman provinces* (1906), p. 209, n. 7.

sur la même page, n. 6 : un ménage a élevé la tombe de son enfant Antérôs ; il la protège : τὶς τούτῳ μνήματι κακῶς [ποιήσ]ει, ἰς θεοῦς κατ[ηρ]αμένος ἦτω. Cette forme pour ἔστω est un vulgarisme très répandu à l'époque impériale et plus tard¹¹³. En répétant la première inscription, W. Peek, n. 1377, ignorant et l'inscription de la même page et le vulgarisme ἦτω, n'a pas pu se tenir de corriger : « ἦτ[ω], ed. Verbessert, Peek », et il écrit en pointant les lettres qu'il corrige audacieusement : φύ[οι], mot surprenant dans le contexte.

On a aussi les formules ταύταις, τοιαύταις, ταῖς αὐταῖς συμφοραῖς. Ainsi à Aizanoi¹¹⁴, après la χεῖρα βαρύφθονον¹¹⁵ : ταῖς αὐταῖς περιπέσοιτο συμφοραῖς ; la base est élevée par une mère sur le tombeau de sa fille. Dans la Pentapole phrygienne, à Brouzos¹¹⁶, sur un monument élevé par un homme à sa femme et à sa fille, celui-ci menace : δς ἂν κακουργήσει τοῦτο, τοιαύταις περιπέσοιτο συμφοραῖς. Il n'y a plus place ici pour le mot *ἀδροῖ*, mais le contexte en arrive au même résultat¹¹⁷.

113. Voir par exemple Ad. Wilhelm, *Reisen in Kilikien*, pp. 55 et 164, commentaire du n. 123 ; K. Dieterich, *Unters. Gesch. gr. Sprache* (1898), 227 ; nos *Hellenica*, VI, 14. Cette forme est spécialement fréquente dans les malédictions, ainsi dans bien des inscriptions auxquelles renvoient ces travaux. Cf. encore à Cnossos, *Bull. Épigr.* 1949, 140 ; dans la région de Nicomédie *Bull. Épigr.* 1974, 580, p. 303 : καὶ ἦτω ἐπικατάρατος (voir ci-dessus n. 40) μετὰ τῶν συνελθόντων ; à Corycos, *MAMA*, III, 225 : μηδενὶ ἐξέστω κακοποιῆσαι ἢ δολοποιῆσαι ἐπὶ ἦτω ἡσεβηκῶς εἰς τὸν Ἥλιον καὶ τοὺς ὑπὸ γῆν θεοὺς ; à Dodurga, dans la plaine de Karayükpazar, Sterrett, *Epigr. Journey*, 31 : μηθὶς κακουργήσῃ τὸ μνημῖον· εἰ δέ τις κακουργήσῃ, ἦτω ἔνοχος Ἥλιῳ Σελήνῃ ; à Cadyanda, *JHS* 1948, 56, n. 16 : ἐάν δὲ ἄλλος τις θ[ελήσ]ῃ τεθῆναι, ἦτω ἱερόσυλος πᾶσι [τοῖς θεοῖς] ; à Modanlı, près de Vetissos de Galatie, *MAMA*, VII, 402 : τὶς δὲ τούτους ἡδίκησε, ἐνκεχαρισμένος ἦτω εἰς αὐτὰ τὰ νέκυεα. Le décret de Lindos, *I. Lindos*, 419, l. 123-125, est très intéressant par sa date que le compétent éditeur fait remonter au début du 1^{er} siècle p. C. : αὐτός τε ἐξώλης ἔστωι καὶ ἐπάρατος καὶ γένος αὐτοῦ καὶ ἀσεβῆς ἦτω ποτὶ τὰν θεάν ; il est remarquable que ce vulgarisme apparaisse justement dans une imprécation. Des tablettes d'imprécation donnent le pluriel ; par exemple Audollent, *Def. tab.*, 25, l. 18 (ἀντίδικοι ἦτωσαν ἄλαλοι, ἀφ[ωνοι] ; Cormack, *Harvard Theol. R.* 1951, 30. Ἐξήτω pour ἐξέστω à Lamos en Cilicie, *Anat. St.* 1962, 211, n. 35, et aussi dans Bean-Mitford, *Denkschr. Ak. Wien*, 85 (1965), n. 34, l. 12.

114. Le Bas-Waddington, 947.

115. Voir ci-dessus note.

116. Ramsay, *Phrygia*, II, p. 702, n. 636.

117. Dans des formules de ce genre, le châtement peut être, comme dans la formule ὀρφανά, la mort prématurée du coupable. Ainsi à Daldis, dans la Lydie montagnaise (K. Buresch, *Aus Lydien*, p. 46, n. 27 ; c'est le « von Natur abgeschlossenes maionisches Bergland »), l'épithaphe de Ἐφαιστῶν Ἐφαιστῶνος Μουλᾶς (pour ce surnom, voir L. et J. Robert, *Hellenica*, VI, 107, n. 2 ; cf. aussi *Noms indigènes*, 173) est celle d'un jeune homme, fils pleuré par ses parents οἱ δυστυχῆς τὸν υἱόν ; son frère est le σύντροφος des τεθραμμένα. Elle se termine par cette malédiction : Εἰ δέ τις ταύτην τὴν στήλλην ἄρῃ ἢ τῷ τάφῳ αὐτοῦ ἐπιβουλεύσῃ, μήτε αὐτῷ γῆ καρποφόρος μήτε θάλασσα πλωτὴ καὶ τὸν αὐτὸν μόνον πάθοιτο. A Corycos de Cilicie (épithaphe expliquée *Bull. Epigr.* 1939, 464 ; cf. *BCH* 1978, 400), que les coupables τὰ αὐτὰ πάθοιτον ἂ ἐκῆνι ἐν τοῖς σεισμοῖς, c'est-à-dire qu'il meure dans un tremblement de terre ; ailleurs τὰν αὐτὰν μοῖραν ἐμοὶ λαχέτω (inscription citée *ibid.*). Cf. *Hellenica*, II, 121, n. 5.

La malédiction contre les gens qui perdront leurs enfants *aóroi* est rédigée de façon originale et expressive à Diocleia de Phrygie¹¹⁸. Un esclave¹¹⁹ a enterré son enfant et lui a consacré une stèle à porte : Ἐρμᾶ τέκνω γλυκυτάτῳ¹²⁰ ; menace contre un coupable éventuel : εἰ δέ τις ἐπιβουλεύσι τὸ μνημεῖον τοῦτο, ἄωρα τέκνα πρόθοιτο. Il aura à procéder à l'exposition funèbre, πρόθεσις, de ses enfants¹²¹. A Uşak¹²², un ménage, enterrant son enfant et préparant la sépulture aussi pour eux-mêmes¹²³, ont ajouté cette malédiction : εἴ τις δὲ ἕτερος ἐπιβουλε(ύ)σι, π(ρ)ὸ¹²⁴ ὥρας προθῦτο¹²⁵ τέκνα¹²⁶. Très imagée encore dans le réalisme une épitaphe que nous avons copiée et photographiée à Ziraatlı, village de la Mysie en son extrémité nord-est, au sud de la Propontide¹²⁷. Une épigramme déplore la mort d'un jeune homme qui fut enlevé à 25 ans par Ploutôn, νόμφιον ἐκ θαλάμων Πλούτων ἤρπασέ με. Son père et sa mère énoncent cette malédiction :

118. Ramsay, *Phrygia*, II, 661-662, n° 620, avec fac-similé (*IGR*, IV, 665).

119. Τρόφιμος δοῦλος Ἀπολλωνίου Κουαρτιανοῦ ἀσιάρχου. Je reconnais ici le titre de fonction et dignité, et non, comme Ramsay et Cagnat, le nom Ἀσιάρχου.

120. Le tombeau servira ensuite à Trophimos et à sa femme : καὶ Νεικηφορίδι συνβίῳ καὶ ἑαυτῷ ζῶν. Comme il arrive si souvent, c'est la mort d'un enfant qui décide un père et une mère à faire un tombeau, dans lequel ils auront place plus tard.

121. Le texte continue : ἢ ξένον ὄντ[α τ]οῦ (je corrige ainsi au lieu de ξένον ὄν) γένου (d'après le fac-similé ; génitif normal à cette époque et même beaucoup plus tôt ; non pas γένους avec Ramsay et Cagnat) θήσι τινά, οὔτος μὴ(τ)ε γῆς (Ramsay et Cagnat) καρπὸν ἀνέλῃται. Au lieu de supposer la disparition du *lai*, je reconnais une assimilation de consonnes dans μὴ ἐκ γῆς, ἐκ γῆς devenant ἐγῆς. La malédiction de Panticapée, citée ci-dessus note 68, apporte un parallèle décisif pour ἐκ γῆς ; l'assimilation de ἐκγονα, ἔγγονα devenant ἔγονα ἐγόνων ci-après, section III, p. 282. Je ne vois pas que le texte ait été arrangé 'badly' par le graveur (« versuum 7-9 ordo in lapide pessime turbatus est »). On a voulu rejoindre les deux interdictions et les deux malédictiones. Je pense que les premières concernent le tombeau de l'enfant et le châtement contre le violateur. Les secondes ont été ajoutées — soit dans la rédaction, soit plus tard — pour interdire, après inhumation du ménage, le droit d'introduire quelqu'un en dehors de la famille. Il est d'ailleurs intéressant de considérer la différence psychologique entre les deux interdictions : pour l'inhumation illégale de gens n'appartenant pas à la famille, une malédiction plutôt vague, bien que pour des paysans l'infertilité de la terre soit une grande menace ; mais l'enfant inhumé est protégé par la menace passionnée : que le coupable ait à enterrer ses enfants morts prématurément. Je ne vois de mal placé dans la rédaction que la date ἔτους τις' (241-242 p. C.), après τινά et avant οὔτος. La rédaction marque peut-être l'addition d'un détail d'abord négligé avec οὔτος... ἀνέλῃται.

122. Le Bas-Waddington, 718.

123. Παππίας Τροφίμου καὶ Τυχυχῆς (forme bien reconnue par Waddington) Ἀβασκάντῳ καὶ ἑαυτῷς ἔτι ζῶντες κατεσκευάσαν μνήμης χάριν, en 199 p. C.

124. La copie de Le Bas : τῶ.

125. Waddington : « ἑαυτῷς est pour ἑαυτοῖς et προθῦτο pour προθεῖτο ». C'est exactement pour προθεῖτο. Les documents parus depuis lors ont éclairci la question, qui n'était pas mûre, ni pour l'abondance des inscriptions ni pour l'étude linguistique de la *koinè* hellénistique et impériale qui a fleuri depuis la fin du XIX^e siècle.

126. Waddington expliquait bien : « Προτίθεσθαι se dit d'un mort qu'on étend sur un lit de parade avant de l'enterrer (Thucyd., II, 34 ; Dem., p. 1071) ».

127. Cf. *Opera Minora*, IV, 165.

εἷ τις δ' ἄψηται ἢ ἐμὴν μορφήν περικρούσει¹²⁸, τοὺς αὐτοὺς στεφάνους ἐπιθοῖτο τέκνω. Le mort est honoré par des couronnes ; que le coupable ait à déposer des couronnes sur le corps et la tombe de son propre enfant¹²⁹.

Un détail encore dans une épitaphe avec la χεῖρ βαρύφθονος ; il fut souvent cité et il paraît jusqu'ici unique. C'est une stèle copiée par Le Bas à Geçik, à quelques kilomètres d'Altıntaş¹³⁰ : Ἐκάτης μελαίνης περιπέσοιτο δαίμοσιν. Hécate est une protectrice normale des tombeaux. Ainsi à Uşak, la jeune défunte Glycônis, morte à 4 ans, fut honorée par ses parents, ses frères et autres membres de la famille¹³¹ ; au milieu, encadrée par les lettres¹³², l'image grossière de l'enfant¹³³ : εἷ τις δὲ παραμαρτήσι¹³⁴ τῇ στήλῃ ἢ τῷ ἡρώφῳ, ἔξει τὴν Οὐρανίαν Ἐκάτην κεχολωμένην ; il est intéressant qu'Hécate ici soit tirée du monde souterrain pour être Céleste. Elle est alors assimilée à Séléne qui a elle aussi, dans l'hymne magique n° 10, σκυλακώδεα φωνήν, τάφοις ἐνι δαῖταν ἔχουσα, σαρκοφάγε, ἄωροβόρε. Hécate, n. 13, est σκυλακάγεια et on l'évoque σὺν ἀποφθιμένοισι ἄωροις κεῖ τινες ἡρώων ἔθανον ἀγύνοιοί τε ἄπαιδες ἄγρια συρίζοντες. Dans le recours des chrétiens à saint Sisinnios, protecteur des nouveaux-nés contre Gyllou et autres démons, le chien du saint jouera un rôle, le λάβραξ κύων, le chien dévorant. On a considéré que les δαίμονες de la Noire Hécate, la μελανείμων, au pouvoir desquels tombe le coupable à Altıntaş, étaient les *adroi* sans repos¹³⁵ ou les

128. Μορφή est la figure du bas-relief. Le verbe περικρούειν pour ce dommage n'est pas allégué dans le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones. Il se retrouve dans cette partie de la Mysie. G. Mendel, *Cat. Sculpt. Constantinople*, III (1914), n. 1023, a réédité avec dessin un relief de banquet funèbre copié à Muhaliç (aujourd'hui Karacabey) par Le Bas (Waddington, 1104) : ὅς δὲ ἂν τὴν στήλῃν ταύτην περικρούσῃ, αὐτὸν δὲ ἐξώλῃς κὲ γένος αὐτοῦ. Il a rapproché à Cyzique, *Ath. Mitt.* 1884, 24 : ὅς ἂν τοῦτο τὸ μνημεῖον περικρούσῃ ἢ μεταλλεύσῃ, ὄλη πανόλη αὐτός τε καὶ τὰ ἐκγονα αὐτοῦ ἐπαράτῳ μόρφῳ. Le même verbe sur une stèle d'Ergili (Daskyleion) inédite qui m'a été communiquée. C'est ἀποκρούειν qu'on lit dans les inscriptions d'Hérode Atticus protégeant les images qu'il fit élever : λυμήνασθαι δὲ μηδὲ λωβήσασθαι μηδὲν ἢ ἀποκρούσαι ἢ συνθραῦσαι ἢ συνεχῆαι τῆς μορφῆς (comme à Ziraatli) καὶ τοῦ σχήματος. Le même verbe dans l'inscription de son disciple à Néocésarée du Pont : ὅστις δὲ ἢ σῶμα κεινήσειέ τι τῶν ἐν αὐτῷ κειμένων ἢ καθέλοι τι συγγέας ἢ συνθραύσας ἢ ἀποκρούσας τοῦ μνήματος.

129. Formule ramassée à Motella MAMA, IV, 310 : εἷ τις δὲ κακὴν χεῖρα ποσάξει, ἄωρα θοῖτο.

130. Le Bas-Waddington, 784.

131. Stèle acquise par Th. Wiegand, *Ath. Mitt.* 1905, 327 (*IGR*, IV, 621) ; maintenant au Musée de Varsovie, après avoir été dans la collection du Lyceum Hosianum à Braunsberg-Braniewo ; republiée par J. Kubińska, *Rocznik muzeum narodowego Warszawy*, 14 (1970), 161-166 (en français ; cf. *Bull. Épigr.* 1971, 654).

132. De même la pierre d'Aizanoi citée plus haut ; voir aussi ci-après.

133. Photographie chez J. Kubińska.

134. Sur ce verbe, cf. *Rev. Num.* 1976, 45, n. 94.

135. E. Rohde, *Psyche* 1-2, II, 412, traitant d'ensemble la question des *adroi* comme troupe d'Hécate, 411-413 ; Lattimore, *loc. cit.*, 113, l'accepte ; mais il

chiens d'Hécate, ces Ἀρτέμιδος Ἐκάτης κυνῶν qui sont parmi les protecteurs du tombeau du rhéteur de Néocésarée¹³⁶. Plus on avance dans le cours de l'Empire, plus Hécate devient envahissante avec ses sinistres cortèges, à mesure que se manifestent en public les vieilles pratiques et les vieilles croyances de la magie.

Il faut dégager la même formule dans une épitaphe récemment publiée, qui fut trouvée en Phrygie¹³⁷. La description de la stèle fut publiée par Arif bey, mais sans photographie ni mention d'une inscription, laquelle doit être en mauvais état. Une transcription fut publiée par E. Pfuhl dans le Corpus des reliefs funéraires de la

repousse la confusion établie par Rohde avec la formule ἄωροι « Je crois avec Rohde que ce ne sont rien d'autre que les *adóroi*. Mais je ne crois pas qu'il faille pour cela une nouvelle interprétation pour la phrase ἄωροι περιπέσοιτο συμφοραῖς [sens de cette malédiction ; voir plus haut]. Selon Rohde, dans les malédictions Kaibel, p. 149, Ἐκάτης μελαίνης δαίμονες alterne avec ἄωροι συμφοραί. Mais c'est induire en erreur, car la première phrase suggère aussi que les deux phrases 'alternant,' signifient la même chose, ce qui n'est pas le cas. » Il ajoute : « D'autre part, les 'démons de la noire Hécate' ne sont pas les enfants du coupable, mais ceux de la tombe en question [je ne le crois pas], ou bien l'ensemble de la horde de tels esprits, qui viendront le hanter à cause de sa faute. L'auteur de cette variante avait certainement dans l'esprit la formule citée. Peut-être l'a-t-il mal comprise [hypothèse désespérée et non nécessaire] ou il a cherché à améliorer le sens ; certainement il l'a changé ». Les deux formules n'ont en commun que περιπέσοιτο, tomber dans un malheur, une maladie, et le premier vers énonçait la faute en la jugeant sévèrement, βαρύφθονον. L'auteur a trouvé indépendamment « les démons de la noire Hécate », — non l'auteur de cette épitaphe, mais celui de la formule dont on va lire ci-après un second exemplaire. — Les nos 10 et 13 des hymnes magiques sont donnés d'après le classement dans le recueil de E. Heitsch, *Die gr. Dichterfragmente der röm. Kaiserzeit* (1961), pp. 191-192 et 197-198. Ils sont tirés du grand papyrus magique de Paris numéroté IV dans Preisendanz, *Pap. Mag. Gr.* ; ces passages l. 2730-2733, 2810, 2856-2857, 3866.

136. L'inscription P. Moraux, *loc. cit.*, 29-30 : « une troupe de fantômes hurlants l'accompagne et ce sont les aboiements de cette meute infernale qui annoncent la venue de la terrible déesse » ; n. 2, « on peut rappeler la malédiction d'une épitaphe de Phrygie, à Altıntaş ».

137. Arif Müfit Mansel, *Arch. Anz.* 1933, 139, n. 59 ; E. Pfuhl et H. Möbius *Die ostgriechischen Grabreliefs*, I (1977), n. 1043. Les reliefs s'étagent sur trois registres, décrits par les éditeurs : partie inférieure de trois personnages, charrue avec deux bœufs et, à droite, serpente pour la vigne, cheval harnaché, au galop, sans cavalier, un pied sur un tête de cerf. L'inscription, disent les récents éditeurs, est sous le premier relief, en 5 lignes. Le mot θύρα s'applique normalement à une 'stèle à porte'. Ce n'est pas le cas ici et cela peut rejoindre la mention adventice θύρα sur certains monuments phrygiens qui ne sont pas des stèles à porte ; d'autre part, il pouvait y avoir aussi, avec cette stèle, une stèle à porte. Pfuhl, à qui est due certainement cette notice, a indiqué pour cette stèle au musée d'Istanbul : « Herkunft unbekannt. Gewiss kleinasiatisch (Sammlung Hughenin) ». Il s'agit exactement de la Phrygie d'après la malédiction et d'après les types. D'autre part, Hughenin, mort en 1926, était directeur général du Chemin de fer d'Anatolie, qui traversait la Phrygie ; cf. sur cette personnalité et sur la provenance des monuments dans sa collection, *Hellenica*, X, 29-30 (pour la provenance de la dédicace d'un berger à la Météor Maléné, dans la région des Tombeaux Phrygiens, en dernier lieu *Bull. Épigr.* 1973, 465), 78, 89-91, 94. La stèle Hughenin vient sans doute de la région d'Altıntaş et de Kütahya.

Grèce Orientale. Il a reconnu, dans les phrases mutilées, la formule : [τις] ἄν προσάζει χεῖρα τὴν βαρύφθονον(ον), et ensuite τερν [(? τέκνων) ἄω]ροις περιπέσοιτο συνφορα[ῖς]. Après une nouvelle précision mutilée, sur le dommage causé à la stèle désignée à la manière phrygienne par θύρα, on a lu : [...] μελένης (= μελαίναις) περιπέσοιτο δὲ Μοίρ[αις]. Puisqu'on rapporte μελαίναις à Μοίραις — mention pas connue jusqu'ici dans les malédictions — la particule δὲ n'est pas supportable. Je reconnais la formule : [Ἐκάτης] μελένης (= μελαίνης) περιπέσοιτο δέμο[σιν] (= δαίμοσιν). Le texte déjà cité n'était donc pas une invention personnelle, mais une formule type.

Revenons à l'esclave Apollônios de Synnada. Les trois derniers mots de la brève épitaphe sont la malédiction contre le profanateur : φθιμένων ὠκυτάτη Νέμεσις¹³⁸, la Vengeance des morts très rapide¹³⁹. P. Perdrizet, dans une de ses études sur Némésis, trouvait justement que l'épitaphe au Pirée était le meilleur commentaire d'un monument figuré de Thessalonique¹⁴⁰, la stèle de L. Canuleius Zōsimos, ornée d'un relief montrant Némésis sans ailes, la coudée dans la main gauche, écartant de la droite le chitôn sur la poitrine¹⁴¹. G. Kaibel, en reproduisant dans son recueil n. 119 (en 1878), l'épigramme du Pirée d'après Ross, alléguait un rapprochement : « *CIG*, III add., 3857 m : ἔστι γὰρ καὶ ἐν φθιμένοις Νέμεσις μέγα, ἔστ' ἐπὶ τύμβοις ». A la ligne suivante et dernière, la copie de Le Bas n'était pas exacte¹⁴². La ligne fut lue par Ramsay et se présente désormais ainsi : [μὴ β]λάψῃς τὸν βον, ἀλλὰ ἀναγνοὺς πάριθι, n'endommage pas le tombeau, mais lis et passe¹⁴³. Le monument était élevé par les parents, Tei-

138. On peut naturellement écrire le mot avec ou sans majuscule ; la majuscule vaut mieux. Il en est ainsi de toutes les personnifications ; cf. mes *Hellenica*, IV, 141 ; II, 117.

139. Il n'importe pas ici de parler des inscriptions royales de Commagène sur la fondation des grands sanctuaires dynastiques : ὡς χαλεπὴ νέμεσις βασιλικῶν δαιμόνων τιμωρὸς ὁμοίως ἀμελίας τε καὶ ὕβρεως. Ainsi *OGI*, 383, I. 115-117, au Nemrud Dağ. Toute une série de découvertes en Commagène et d'études depuis lors, depuis peu avant la guerre.

140. *BCH* 1914, 90-91.

141. Le texte maintenant dans Edson, *IG*, X 1, 541, avec le commentaire qui renvoie à P. Perdrizet. Pour l'addition ὁ μαλακός, voir aussi *Noms indigènes*, 302 et 152, n. 2 ; *R. Phil.* 1974, 241, n. 398.

142. X [---] τύμβον ἀλλὰ ἐμοῦ πάριθι.

143. Franz, dans *CIG*, a corrigé violemment la copie : χ[αίροις μὴ] τύμβον ἀλλὰ [νο]έ[ων] πάριθι, ce que n'a pu accepter Waddington, n. 775. G. Perrot, qui revit la pierre, *Expl. Arch. Galatie Bithynie* (1872), pp. 125-126, a lu à la fin : ἀναγνοὺς πάριθι. Le début de la ligne fut élucidé par Ramsay, qui copia la pierre en 1881 et dont la lecture fut publiée par A. Petrie en 1906 dans les *Studies... Eastern Roman prov.*, p. 121. Confirmé par Buckler, Calder et Cox, *JRS* 1928, 32, n. 247. W. Peek, *Gr. Versinschr.*, n. 675 (add., p. 680) a reproduit ce texte : il ne renvoie pas à l'édition de la pierre par Perrot et l'apparat, inexistant en dehors de cela, fait un sort à une lecture d'Anderson, dépassée par celle de Ramsay (1881, 1906). Notons que Le Bas avait justement noté, avant τύμβον, trois barres verticales et les hastes horizontales d'un *sigma*.

méas et Nana, à leur fille morte prématurément¹⁴⁴. Il convient de comprendre plus à fond ce renvoi répété par J. Kirchner. Le morceau, dans ces renvois et citations, est comme désincarné, ce qui arrive souvent chez certains philologues, spécialement pour les épigrammes, je veux dire qu'il est tiré hors de son sol ; la Terre est devenue Papier. W. Peek donne cependant une provenance : « Kotiaon, Phrygien ». C'est déjà un indice. Tous ceux qui ont vu la pierre l'ont fait à Altintas, dans la vallée du Pursak, le Tembris antique¹⁴⁵. On est là au sud de Cotiaaeion, à moitié chemin d'Afyonkarahisar et de Prymnessos, c'est-à-dire qu'on n'est pas bien loin du territoire de Synnada¹⁴⁶. La Némésis, puissante chez les morts, protège le tombeau : qu'on ne l'endommage pas, mais qu'on passe son chemin après avoir lu l'inscription¹⁴⁷. Il y a une remarquable correspondance avec l'épigramme du Synnadéen au Pirée :

ἦν παρίοις εὐφημος αἰεὶ, ξένε, μηδ' ἐπὶ λύμῃ
χειῖρα βάλοις· φθιμένων ὠκυτάτῃ Νέμεσις.

Ainsi l'épithaphe métrique du jeune esclave phrygien fut rédigée par son maître d'après les formules du pays natal et du milieu ancestral. Apollónios les connaissait et en avait parlé à son maître, peut-être lui-même Phrygien, qui en a gardé la substance, sinon l'âpreté, dans la délicate épigramme. De là vient l'originalité frappante de cette épithaphe métrique parmi les épithaphe d'Athènes.

Ayant parlé de tant de questions relatives aux malédictions funéraires en Phrygie, il me faut présenter une observation générale. Ces malédictions sont rudes, précises et imagées ; elles veulent faire du mal ; il ne faut pas en conclure que nos Phrygiens sont des sauvages. Ils sont préoccupés de leur repos dans la tombe, ce repos qu'ils avaient espéré éternel dans ces tombeaux d'éternité, *ἀέναον μνήμα, αἰώνιος οἶκος*. Ils ont tenu encore plus passionnément au repos de leurs enfants dans la terre, comme c'est le cas dans beaucoup de ces malédictions. Dans un coin de la Phrygie, ils honorent leurs morts jusqu'à les diviniser en les unissant à Zeus Brontôn, dieu du tonnerre. Les malédictions protègent les morts contre les truands

144. V. 1-5 : Ἄεναον τόδε σῆμα πατὴρ εἶδρουσε θυγατρί, / ἀθάνατον τειμήν, / μνημόσυνον δακρύων / μήτηρ δὲ βαρυπένης ἐπὶ τέκνου ταχυμόλου / ἔμαυτήν / ζῶσα συνατέθηκα τάφω, / εἶνεκ' [ἐμῆς] στοργῆς δάκρυσι μυρομένα.

145. Le lemme de Franz disait : « apud locum Altintas, Cotiaeo in meridiem, Aezanis in orientem ».

146. O. Roszbach dans Roscher, *Lexikon*, s. v. *Nemesis*, 124, mentionne à la suite les deux inscriptions. Mais la vraie valeur lui échappe à lui aussi, car il donne les provenances Le Pirée et Kotiaion, sans qu'on puisse apercevoir un rapport.

147. Ces vers sont dans la bouche de la jeune défunte.

profanateurs et l'indifférence et le sans-gêne des générations à venir. Ce n'est qu'un des aspects de leur religiosité profonde et non point sauvage et barbare. Dans la Phrygie, le christianisme se propage précocement et très largement. Il est très important au II^e siècle et au III^e. Là se crée et se développe, selon des tendances du milieu, le mouvement montaniste qui est le mouvement Phrygien. Courant au-devant du danger et de la mort, la secte fournit des martyrs. Plus significatif encore le mouvement qui se produisit à l'intérieur même du paganisme dans la Phrygie et ses environs, ainsi surtout la Lydie de l'est, tenant par tant de liens à la Phrygie, et aussi dans la Pisidie. Non seulement des dédicaces sont faites « au Divin », Θεῖω, mais abondent les stèles dédiées à un Dieu Saint et Juste, Θεῶ Ὅσιω καὶ Δικαίω ou, au pluriel, aux Dieux Saints et Justes ; parfois même au neutre Ὅσιον Δίκαιον. Ce cas a été négligé ou méconnu, mais j'en ai des attestations certaines. Aussi ai-je annoncé sous le titre *Hosion et Dikaion* la monographie à laquelle j'ai travaillé. De plus, tout récemment, on a publié une dédicace Θεῖω Ὅσιω καὶ Δικαίω, qui réunit *Theion*, le Divin, et la Sainteté et la Justice. Il faut aussi en dégager cette conséquence que dans les nombreux cas où on lit Ὅσιω καὶ Δικαίω, tout seul, et non point Θεῶ Ὅσιω καὶ Δικαίω, le mot non exprimé peut être Θεῖον, et non pas toujours Θεός, et que le mot *Theion* explique bien le neutre *Hosion et Dikaion*.

Ces vertus de Sainteté et de Justice sont ainsi divinisées en leur essence, ce qui témoigne d'un sentiment religieux profond, et qui peut se comparer ou se rattacher à la piété de cultes sémitiques et à celle des Juifs, où la Justice tient une si grande place¹⁴⁸. Hosios et Dikaïos, représentés à l'occasion par deux personnages, tenant l'un la balance, l'autre la coudée, sont souvent seuls, et l'un de leurs sanctuaires peut livrer des centaines de stèles en ex-voto, ou bien ils sont unis à Apollon, ainsi un Apollon cavalier, ou au Soleil, à Hélios et le dieu est souvent radié. A l'occasion se joint à eux la personnification féminine, Hosia, déesse à la balance. Sur les confins pisidiens le dieu est appelé une fois enfant nouveau-né d'Héraclès, νεογέννητος, comme ailleurs aussi, à cette époque, des divinités sont désignées comme nouvelles et récemment apparues ; ainsi à Égine un nouveau Dionysos, né du Soleil, τῷ ἀφ' Ἡλίου νέω Διονύσῳ θεῶ μεγάλῳ ἐπηκόῳ ; ainsi dans la Paphlagonie, à Abōnouteichos, le serpent Glycon nouvel Asclépios. Une fois — et il en viendra d'autres témoignages —, Hosios Dikaïos est considéré comme un ange, ces anges qui ont tant de place dans le christianisme

148. Dans le domaine des malédictions, relevons l'inscription juive d'Akmonia en Phrygie qui proclame ἔσται ἀνάτῳ πρὸς τὴν Δικαιοσύνην τοῦ Θεοῦ : *Hellenica*, XI-XII, 409-410.

phrygien, ainsi dans la Colosses de saint Paul, la Chônai de saint Michel. Sur une stèle de Phrygie, avec le buste de Zeus, un dieu au fouet dans un quadrigé, un dieu cavalier à la double hache et Dionysios, la dédicace est faite aux Dieux Sauveurs, et le dévot a précisé en nommant Phoibos et le dieu Men avec l'épithète de Juste Δίκαιος, œil de Justice et de Bonnes Mœurs, Ὀφθαλμῶ Δικαιοσύνης καὶ Σωφροσύνης. Tels étaient des cultes très répandus et vivants à l'époque impériale.

Plus tard, l'historien ecclésiastique Socrate, IV, 28, parlant des Phrygiens à propos du novatianisme, écrivait : « Il apparaît que les peuples de Phrygie sont plus sages (tempérants, chastes), σωφρονέστερα, que les autres peuples. En effet il est rare que les Phrygiens prêtent serment¹⁴⁹. Chez les Scythes et les Thraces domine la vivacité irascible et ceux qui habitent l'orient sont davantage esclaves du désir. Mais les peuples de Paphlagonie et de Phrygie ne sont enclins à aucune de ces passions. En effet ni courses de chevaux ni théâtres ne sont en faveur maintenant chez eux. C'est pourquoi, me semble-t-il, ces gens et ceux qui ont les mêmes pensées ont davantage incliné vers les écrits de ce temps de Novatius. Oui, chez eux la prostitution est considérée comme une souillure abominable. On peut constater que les Phrygiens et les Paphlagoniens vivent plus chaste-ment que les sectateurs de n'importe quelle hérésie¹⁵⁰ ». C'est une rencontre remarquable que ce passage de Socrate emploie deux fois, et dans la première phrase et dans la dernière, le mot σωφρονέστερον et qu'un dieu phrygien soit invoqué comme l'œil de Justice et de Bonnes Mœurs, Ὀφθαλμὸς Δικαιοσύνης καὶ Σωφροσύνης.

II. — UNE ÉPITAPHE À ROME

L'épithaphe au Pirée du jeune Phrygien a utilisé la substance des malédictions de ce pays pour la protection des tombeaux. J'avais eu l'occasion de signaler comment, dans les épithaphe grecques à Rome, celle d'un Bithynien employait une formule, ἐὰν ἐπειξῆ, particulière à la Bithynie et sans doute même à la région de Nico-

149. C'est en Phrygie qu'on peut lire dans les inscriptions l'expiation d'un faux serment. Cf. aussi *Bull. Épig.* 1977, 485.

150. Φαίνεται δὲ τὰ Φρυγῶν ἔθνη σωφρονέστερα εἶναι τῶν ἄλλων ἐθνῶν· καὶ γὰρ δὴ καὶ σπανιάκις Φρύγες ὁμνύουσιν. Ἐπικρατεῖ γὰρ τὸ μὲν θυμικὸν παρὰ Σκύθαις καὶ Θραξί, τῷ δὲ ἐπιθυμητικῷ οἱ πρὸς ἀνίσχοντα ἥλιον τὴν οἴκησιν ἔχοντες πλέον δουλεύουσι. Τὰ δὲ Παφλαγόνων καὶ Φρυγῶν ἔθνη πρὸς οὐδέτερον τούτων ἐπιρρεπῶς ἔχει. Οὐδὲ γὰρ ἵπποδρομίαι οὐδὲ θεάτρα σπουδάζονται νῦν παρ' αὐτοῖς. Δι' ὃ μοι δοκεῖ μᾶλλον ἐπινενευκέναι τούτους τε καὶ τοὺς οὕτω φρονούντας πρὸς τὰ παρὰ Ναυάτου τότε γραφόμενα· ὡς μῦθος γὰρ ἐξαισιον παρ' αὐτοῖς ἢ πορνεία νομίζεται. Καὶ γὰρ τοὺς οἰασθήποτε ἄλλης αἰρέσεως σωφρονέστερον βιοῦντας Φρύγας καὶ Παφλαγονίας ἔστιν εὐρεῖν.

médie¹. Le mot *μάκτρα* pour la cuve funéraire montrait que le défunt Didas était originaire de la Syrie ou de Chypre ou de la Cilicie². J'ai fait aussi une observation semblable sur l'épithaphe rééditée par G. Kaibel, *IG*, XIV, 1901 et qui concerne un citoyen de Nicée. Elle a été reprise, il y a peu, dans le Corpus de L. Moretti, n. 837³ :

Θ(εοῖς) Κ(αταχθονίοις)	8	προνοούσης τοῦ
Γ(άιος) Ὀστίλιος		μνήματος Ἰουλί-
Ἀγαθόπους Νει-		ας Ἰταλικῆς· ὅς δὲ
4 καεὺς ἐνταῦθα		ἂν σκυλῆ μ(ή)τε αὐ-
κεῖμαι Κλ. Εὐτυχί-	12	τῶ θάλασσα πλω-
ας τυμβευθεὶς		τῇ μηδὲ γῆ βατή.
7 χερὶ, ζήσας ἔτη λβ',		

Le récent éditeur a écarté l'identification de ce personnage avec l'homme du même nom qui, d'après une inscription latine de Rome, a fait aux Fortunes la dédicace d'un bain⁴ et il a noté qu'on ne voyait pas quel avait été le rapport du défunt avec les deux femmes, dont l'une l'a inhumé et l'autre a pris soin du monument. L'inscription a une complète originalité dans la série des inscriptions grecques de Rome par l'imprécation. C'est en d'autres lieux que L. Moretti a signalé des cas : « des imprécations semblables se trouvent très souvent dans les inscriptions grecques ; je rappellerai seulement à titre d'exemples » : 7 textes qui donnent la formule *μηδὲ θάλασσα πλωτῇ μηδὲ γῆ βατή*⁵. Certes ces exemples suffisent à montrer le

1. Sur *IG*, XIV, 1481 ; maintenant L. Moretti, *IG Romae*, II, 425, avec ma lecture et mon interprétation. Voir *Ant. Class.* 1968, 388, avec la note 1. Depuis lors de nouveaux exemples dans la région de Nicomédie : *Bull. Épig.* 1974, 573, ad n. 13 ; 1976, 684, ad n. 126 (Sencer Şahin) ; cf. *BCH* 1978, 411. On a : ἔμαυτῶ κἂν ἐπιέξει, τέκνω ου ἔαν μὴ ἐπιέξη, τέκνω (τέκνον).

2. *Ét. épigr. phil.*, 223. En Palestine, dans la nécropole juive de Besara (Beth Shearim) *Bull. Épig.* 1956, 341. Le mot *μάκτρα* reconnu dans une copie de Paul Lucas à Tarse, que l'on avait corrigée à tort en *καμάραν* ou en *λάρνακα*, *Hellenica*, XIII, 242-243 (p. 243, l. 13, lire 'interpolation', et non 'interprétation'). Voir J. Kubińska, *Monuments fun. inscr. Asie Mineure* (Varsovie, 1968), 51. — Voir aussi *Hellenica*, X, chap. III : à Olympos de Lycie, le chef de poste romain emploie le mot *κενοτάφιον* non pas au sens ordinaire de 'cénopaphe', mais à celui de 'chambre funéraire', courant en Pamphylie (Attaleia, Pergè, Aspendos) ; c'est qu'il avait dû exercer ses fonctions antérieurement en Pamphylie ; d'ailleurs Olympos et les villes citées font partie de la même province de Lycie-Pamphylie.

3. La pierre a disparu ; « perisse videtur ».

4. Dessau, *I. Lat. Sel.*, 3720.

5. Je les cite en ajoutant les provenances, presque toujours nécessaires, ou indispensables, et spécialement dans un tel cas ; *IG*, II², 13209-13210 [Athènes] ; *TAM*, II, 451 [Patara] ; III, 814 [Termessos] ; *Ios PE*, IV, 132 [Panticapée] ; *Hellenica*, VI, 13 sqq. [Magnésie du Sipyle] ; *SEG*, XVI, 63 [côte méridionale de la Carie], etc. Dans les imprécations funéraires la terre est considérée comme le sol qui vous supporte, γῆ βατή, ou pour sa productivité, καρπὸν φέρειν, ou l'on souhaite que la terre ne reçoive pas le corps du défunt. La mer ne sera pas navigable, πλωτῇ, ou elle ne sera pas elle non plus productive, καρποφόρος. On

large emploi de cette formule dans l'Orient grec. Elle veut être redoutable, mais elle reste tout de même assez vague à la différence des imprécations phrygiennes dont nous avons lu certaines formules ci-dessus, réalistes et cruelles. Elle intègre Hostilius de Nicée dans le monde du Levant grec en général. Je crois que l'interdiction, avant la malédiction, le rattache étroitement à sa patrie⁶.

Il existe nombre de mots pour désigner les dommages causés aux monuments funéraires et il n'est pas rare qu'ils soient attestés spécialement dans une région. Le verbe σκόλλειν est un de ceux-ci. On peut certes le trouver dans toute l'Asie Mineure et les régions qui en dépendent culturellement plus ou moins à l'époque impériale⁷.

varie dans le choix de ces malédictions ; ainsi dans l'inscription de Smyrne récemment étudiée *BCH* 1977, 44, la terre n'est pas βατή et l'on ne pourra recueillir de produits, καρπούς, ni de la terre ni de la mer.

6. Ramsay, *Phrygia*, p. 734, écrivait : « Il est difficile de distinguer entre les formes des verbes σκόλλω, *veco*, et σκολάω, *spolio*. Kaibel et Kirchoff semblent préférer le lien avec σκόλλω, nécessaire dans σκόλλε infinitif aoriste pour σκόλλαι ». Discussion de Br. Keil, *Hermes* 1908, 534-535. Il écarte σκολήση et rétablit à tort σκυλεύση dans *CIG*, 2474 (*IG*, XII 3, 860 ; cf. la note suivante) d'après σκύλευσις en Cilicie ; il restitue σ[υ]λήσει dans le n. 661 de Ramsay et corrige arbitrairement la lecture σκολήσει de Ramsay dans le n. 219 en σκυλεύσει. Le verbe σκόλλειν donne normalement au subjonctif σκυλή (voir d'ailleurs le *Thesaurus s. v.*). D'autre part, σκυλεύειν est attesté dans ces inscriptions, ainsi que σκύλευσις. Enfin l'infinitif σκυλῶν est attesté au moins deux fois. Quant au sens, σκόλλειν signifie proprement « faire du mal, écorcher, arracher » et il convient bien ici. Σκυλεύειν, « dépouiller », convient aussi. Il me semble qu'il y a eu symbiose entre ces deux verbes. Je note ci-après qu'ils s'entendent tantôt du monument funéraire, tantôt du corps même du défunt (cf. la note suivante pour Salamine), de ses os, s'appliquant alors à l'éviction du cadavre, pour laquelle, on emploie souvent des expressions imagées (cf. par exemple *Bull. Épig.* 1977, 423, σκυβαλίζειν, σκυβαλίζειν ; *BCH* 1977, 49, ἐκρομβεῖν). Pour les témoignages qui justifient cette analyse, voir pour Nicée les pages suivantes et, pour les autres lieux, la note suivante.

7. Je n'ai pas le désir d'être exhaustif ; car ce n'est pas nécessaire ici ; je veux citer seulement ce que j'ai sous la main. A Apamée de Phrygie, sur un *bómos* funéraire, δς δ' ἂν σκυλή, amende (*MAMA*, IV, 218). A Ancyre, sur la tombe d'un Nicomédien, Φλαουτῶ Σαβείνω, γένει Νευκομηδεῖ ἡ θυγάτηρ τὴν στήλην μνείας χάριν δς ἂν δὲ σκυλή τὸ μνήμα, amende (*CIG*, 4077 ; *IG R*, III, 218 ; C. Bosch, *Quellen Gesch. Stadt Ankara*, n. 77 ; une copie moins bonne avait paru *CIG*, 2474, à Théra ; Hiller von Gærtringen, *IG*, XII 3, 860, la reproduisait en notant qu'elle n'avait aucun caractère 'théréen' et en l'attribuant à l'Asie Mineure, sans connaître — ce qui était bien normal — l'édition n. 4077 ; de même B. Keil, *Hermes* 1908, 535 ; on avait tiré l'exemple σκυλλεύση de la copie ΣΚΥΑΕΝΕΙ. A Panticapée (*Ios PE*, IV, 342 ; *C. I. Regni Bospori*, 731), voir ici section I, note 68. Dans une inscription païenne d'Élis, *Bull. Épig.* 1966, 213, ad n. 3 : τὸν θεὸν ὑμῶν τὸν ἐπουράνιον, μεί τις σκυλή μου τὸ μνημεῖον, εἰ μὴ ποτε κτλ. Dans deux inscriptions apparaissent les mots σκυλεύειν, σκύλευσις à Kelenderis, ὑπεύθυνος ἔσται προστείμοις τοῖς περὶ σκυλεύσεως τάφου καθ' ἃ καὶ διεθέμην (*Sylloge*³, 1233) ; à Salamine de Chypre, dans une imprécation d'une richesse de détails inégalable, εἰ τις... ἢ νεκρὸν σκυλεύσει (*H. Seyrig*, *BCH* 1927, 148, n. 7, 1. 6 ; *SEG*, VI, 802). Le verbe apparaît dans une série d'épithaphes chrétiennes (déjà Ramsay, *Phrygia*, II, p. 734) : à Rome, εἰ τις τὰ ὀστέα μου σκυλεῖ, ἔσται αὐτῶ πρὸς τὴν ἐπερχομένην ὄργην (*Silvagni*, *I. Chr. Romae*, I, 4005 ; sur la formule finale, *Hellenica*, XI-XII, 407) ; à Syracuse, ὀρκου σε κατὰ τοῦ θεοῦ τοῦ παντοκράτορος μηδένα αὐτάς (deux

Mais à Nicée son emploi est d'une fréquence, d'une régularité, peut-on dire, frappante.

Déjà Boeckh en éditait un exemple à Nicée d'après deux des plus anciens parmi les ancêtres voyageurs, Paul Lucas et Pococke, *CIG*, 3755 : d'après l'inscription d'un sarcophage, Severus, fils de Clemens, fit construire une σκάφη, terme particulier à Nicée et à ses environs⁸, pour lui et pour sa femme Munatia Philouménè ; εἴ τις δὲ ἄν σκυλῆ, le coupable paiera une amende. Depuis lors chaque publication d'une série d'inscriptions de Nicée fournit des exemples. Ainsi dans l'exploration de G. Mendel, *BCH* 1900, 389, n. 45 : sur le monument construit pour le ménage et, ensuite, en cas d'urgence, pour un enfant, est gravée une clause ἐπὶ τῷ μετὰ τὸ κατατεθῆναι ἡμᾶς ἀμφοτέρους εἶναι αὐτὸ ἄσχυλον, εἰ μὴ τέκνον ἡμῶν τι πάθῃ· εἰ δὲ τις ἕτερος σκυλῆ, δώσει λόγον τῷ Θεῷ ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως. L'inscription est donc manifestement chrétienne et de date assez ancienne⁹. Elle nous fait connaître l'adjectif ἄσχυλον, nouveau dans ce vocabulaire funéraire. La clause sur la disposition du tombeau en cas de mort d'un enfant du couple correspond à la clause ἐὰν ἐπέιξῃ des inscriptions de la bithynienne Nicomédie. On voit par là que cette préoccupation juridique se manifeste dans la Bithynie, mais que la formule de Nicomédie est différente de celle de Nicée¹⁰. Dans le n. 39, p. 393, on reconnaît : [μετὰ] τὸ κατατεθῆναι — —, [ἔτ]ερον ΣΚΥΛΑΙ τὴν —, [εἰ δὲ τ]ι(ς) σκυλῆ, amende¹¹.

De Yenişehir, bourgade à une vingtaine de kilomètres au sud de Nicée, sur un affluent de gauche du Sangarios, et encore sur le

vierges) σκυλὲ ποτε (*IG*, XIV, 187) ; à Akrai de Sicile : τὸν δὲ θεὸν σε, φίλε, μὴ μου σκυλῆς τὸν βόθρον, μὴ μοι δίδῃ φῶς (cf. à Salamine, l. 8 : εἰ τις... ὑπ' ἄστρα δείξει) / ἄν δὲ θελήσης φῶς μοι δίδε, σοὶ τὸ φῶς ὁ Θεός χόλιον δώσει (*IG*, XIV, 238 ; plus complet dans G. Pugliese Carratelli, *Notizie Scavi* 1953, 347-349, avec photographie et renvoi à F. J. Dölger, *Ichtys*, et dans B. Bréa, *Akrai* (1956), p. 168, n. 44 et pl. XXXVIII. Le φῶς χόλιον entre dans les formules sur la colère de Dieu ; cf. *Hellenica*, *ibid.*). A juste titre Ramsay, *loc. cit.*, p. 734, n. 661, range parmi les inscriptions chrétiennes cette épitaphe de Stectorion : ἐνορκιζόμενοι τὸν Θεὸν μὴ τις σ[κυ]λήσει (« perhaps σ[υ]λήσει ») τὸν βον σώματος ἡμετέρου. A Cos : Διαιτητικοῦ τοῦ μουσοποιοῦ τὸν τάφον μὴ σκύλλετε (W. Peek, *Gr. Versinschr.*, 1371).

8. *Hellenica*, I, 63 et note 1 ; II, 147 et n. 1 ; J. Kubińska, *loc. cit.*, 51-52 (Nicée et son territoire, Prousa de l'Olympe et Apollonia du Rhyndacos).

9. Cf. *BCH* 1978, 414, pour des témoignages épigraphiques du christianisme en Bithynie au III^e siècle.

10. A Nicomédie même, dans la population juive, on a rendu la même permission d'une autre façon : μηδένα ἕτερον εἰ μὴ τέκνον μου (*Hellenica*, XI-XII, 392). Formule de même sens à Pessinonte *Bull. Épigra.* 1969, 367 : εἰ μὴ τέκνου.

11. Dans *IGR*, III, 1405, le mot impossible σκυλαίτην. B. Keil, *Hermes* 1908, 535, corrige hardiment [μηδένι] ἐ(ξ)ὸν σκυλαί τὴν [σορόν]. Il n'y a pas de raison de corriger [ἔτ]ερον. Mais l'infinifitif aoriste σκυλαί me paraît justifié par l'inscription d'Akrai citée ci-dessus, avec l'infinifitif σκυλᾶν, et l'une des épitaphes de Nicée même citées ci-après.

territoire de Nicée, provient une stèle du musée de Brousse¹². Sous un cintre, un banquet funèbre avec le mort qui tend la couronne¹³; au-dessous un serviteur conduit un cheval. Chrestos a élevé ce monument à son frère Dionysios, mort à 45 ans. Suit cette interdiction : εἰ δέ τις ἄν σκυλῆ μὴ προσήκων, amende¹⁴.

Enfin la série des inscriptions de Nicée nouvelles ou revues par A. M. Schneider¹⁵ a fourni massivement des exemples. N. 15, épigramme funéraire de l'enfant Secundus, restituée par J. Keil, l. 12-13 : [σκυ]λῆ δὲ μηδεὶς ξένος ὑπάρχων (étranger à la famille) τὸν νέκυν· [ῆν] γὰρ θελήσῃ σῶμά μου σκυλᾶν τέκνου, amende. Cet infinitif est un témoignage précieux du verbe σκυλᾶν, σκυλάω.

Les dictionnaires n'en connaissaient qu'un exemple, une des épigrammes décrivant les reliefs des colonnes du temple de la reine Apollonis à Cyzique, *Anth. Pal.*, III, 6. Il s'agit du serpent Python qui menace Léto et qu'Apollon va percer de ses flèches, v. 3 : σκυλᾶν γὰρ πινυτὰν ἐθέλει θεόν. Beckby traduit : « Wollte das Tier doch die Göttin, die kluge berauben. » P. Waltz : « il voulait dépouiller la prudente déesse », et il commente : « En lui enlevant ses enfants ou simplement en l'empêchant d'occuper l'emplacement de l'oracle ? » Il voulait, je pense, « lui faire du mal ». Cette forme du verbe, mise ici dans l'ensemble des témoignages, me paraît montrer que la poésie est d'une date tardive ou très tardive et que cela convient

12. F. K. Dörner, *Inchriften und Denkmäler aus Bithynien* (1941), n. 143. Sur l'extension du territoire de Nicée, voir W. Ruge, *PW* s. v. *Nikaia*, 241.

13. Sur ce motif particulier et sa diffusion géographique, voir en dernier lieu *BCH* 1978, *Documents d'Asie Mineure*, p. 410.

14. Sur le terme μὴ προσήκων, qui n'a pas droit à ce tombeau, voir Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 32 (1940), 210, avec son synonyme καθήκει, avec des exemples de Mylasa, οὐ προσήκει, et de Termessos, οὐκ ἐξέσται β[άλ]αι ᾧ ἄν [μὴ] ἐν ταῖς διαθήκαις αὐτοῦ (le défunt) προσήκει. Autres cas pour προσήκειν et ἀνήκειν *Hellenica*, XI-XII, 232, à l'occasion d'une épitaphe de Smyrne, ὁ τόπος ἀνήκειν... Κρίτονι. Ce droit peut venir normalement de la parenté ; cf. à Smyrne : μὴ προσήκοντα τῷ γένει, μὴ διαφέροντα (pour le sens, Wilhelm ci-dessus) ἢ μὴ ὄντα ἐκ τοῦ γένους (Le Bas-Waddington, 25 ; *I GR*, IV, 1465 ; *G. I. Br. Mus.* IV 2, 1026) ; à Cyzique : ὁ κατασκευάσεν... καὶ τοῖς προσήκουσιν οἰκείοις (Mendel, *Cat. sculpt. C/ple*, III, 944) ; à Thessalonique : εἰ δέ τις ἕτερος τολμήσῃ μὴ προσήκων τῷ γένει ἀνῶξε κτλ. (*Bull. Épigr.* 1971, 404 ; *I G*, X 1, 572, et les corrections *R. Phil.* 1974, 185 ; *Bull. Épigr.* 1976, 421).

15. *Die röm und byz. Denkmäler von Iznik-Nicaea* (*Ist. Forsch.*, 16 ; 1943) ; cf. *Bull. Épigr.* 1946-1947, 189 ; 1965, 393. En publiant les inscriptions des murailles, le même auteur, *Die Stadtmauer von Iznik (Nicaea)* (*Ist. Forsch.* 9 ; 1938), 4, n. 24, restituait dans un fragment [ἐπὶ τ]οῦ ἄσκ[υλτον εἶναι] ; il faudrait ἐπὶ τῷ κτλ. M. N. Tod, *Am. J. Phil.* 1941, 195-197, a montré que ce supplément était inacceptable et il a cherché dans ces lettres un nom d'homme [τ]οῦ Ἄσκ[ληπιάδου] par exemple. A la ligne suivante, le mot, bien détaché, ἀνεξοδίαστον a été restitué dans *Hellenica*, I, 61-65 et par Tod, *loc. cit.*, 191-194 ; sur le mot, outre ces deux études, cf. *Hellenica*, XI-XII, 220, n. 2 ; *Bull. Épigr.* 1956, 305, d'un village près de Yenisehir, au musée de Brousse (avec développement sur les zones de diffusion, surtout Bithynie et Thrace, en partant d'un exemple à Prousius de l'Hypios) ; *Jahreshefte*, 35 (1943), *Beiblatt*, 120 (Philippoupolis).

à la théorie qui fait des lemmes relatifs à ces sculptures les documents originaux, mis en vers bien plus tard par quelque poète, apparemment un Cyzicénien.

D'autre part, comme pour Létô, le verbe — que ce soit σκυλᾶν ou σκύλλειν — s'emploie dans nos inscriptions pour le dommage fait, non seulement au monument, mais au mort lui-même ; il s'agit de l'éviction du corps¹⁶. On vient d'en lire un exemple. Au n. 39 encore le verbe concerne la défunte : θυγατρὶ Σέκτα Κίνκτα¹⁷ Τυραννίδ[ι· ἐὰν δέ τις] αὐτῆ(ν)¹⁸ [σκ]υλῆ, amende.

Dans la même série, le verbe σκύλλειν reparaît dans le n. 22, révision de l'épithaphe connue déjà dans *CIG* et alléguée au début de cette étude. Aussi dans le n. 35 : [ἐὰ]ν δὲ σκυλῆ τὸ μν[ημεῖον], amende. La formule est régulière dans trois épithaphes chrétiennes : n. 59, pour un *ex protectoribus* Flavius Italas, Ἰταλᾶς, sa femme, son fils et deux parents : μετὰ τὸ κατατεθῆναι ἡμᾶς ἀμφοτέρους¹⁹ τις ἂν σκυλῆ τὸ κοιμητήριον, δώσει λόγον Θεῷ ; de même n. 60 : εἴ τις ἕτερος σκυλῆ τὸ κυμητήριον, δώσει λόγον Θεῷ ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως²⁰ ; de même dans le n. 61²¹.

16. Pour le verbe σκυλᾶν s'appliquant au défunt lui-même, voir l'inscription chrétienne d'Akraï citée ci-dessus.

17. N'aurait-on pas un *iota* au lieu d'un *tau* et le nom latin *Cincia* ? Le nom précédent ne serait-il pas *Sexta* ?

18. Copie : un *mu*.

19. Ἀμφοτέροι est employé bien que plus de deux personnes soient nommées. Ce couple est à vrai dire ce qu'il y a de plus important dans l'affaire. De plus, il se peut que le fils et les parents soient déjà morts. D'ailleurs l'emploi de ἀμφοτέροι pour plus de deux personnes est bien attesté par les papyrus, plus que par le Nouveau Testament.

20. Comme dans le texte cité ci-dessus, p. 274.

21. Au début de ce qui est conservé : ἐμαυ[τῷ καὶ οἷς ἀ]νήκει (voir ci-dessus). Dans la malédiction, le supplément [ἐν ἐκεῖ]νῃ τῇ ἡ[μέρᾳ] ne me semble pas possible. — Sur le chemin qu'il suivit de Geyve sur le Sangarios à la plaine de Gölbazar au sud G. Mendel, *BCH* 1900, 402, n. 76, a copié une épithaphe qui prévoyait : εἴ τις σκυλῆ (la suite n'a pu être déchiffrée avec sûreté ; du moins les lettres qui suivent aussitôt, à savoir λυμω, doivent être une forme, normale à cette époque, de λομῶ ; cf. *R. Ét. Anc.* 1940, 309, n. 2). C'était au village de 'Kadjaviran', celui que W. von Diest, qui avait vu la pierre moins dégagée, appelle 'Kuschdjaviran' ; c'est ce dernier nom qui est le vrai d'après les cartes turques et les dictionnaires des villages (transcription actuelle Kuşcaviran), alors qu'il n'existe nulle part de Kacaviran. Le nom, « Ruine à la manière de l'Oiseau », convient bien à la situation que décrit W. von Diest, *Neue Forschungen im nordwestl. Kleinasien (Petermanns Mitt., Erg. 116 ; 1895), 9* : après le passage du Gönüksu (235 m), une escalade (« ganz entsetzliche Kletterei ») jusqu'à 403 m ; puis à Kuşcaviran à 615 m (le passage transcrit *R. Ét. Anc.* 1940, 304, n. 2) ; là on perd la vue sur Geyve. Les altitudes sont indiquées sur la belle carte de W. von Diest, *loc. cit.*, pl. I. La carte turque au 1 : 500 000 montre bien la situation dominante du village au-dessus de la vallée du Gönüksuyu et dans un renfoncement de la chaîne. Le fleuve Gönük débouche dans le Sangarios au sud de Lefke (Osmaneli), antique Leukè. Il est donc fort possible que le site de Kuşcaviran ait fait partie du territoire de Nicée ; il en était en tout cas très proche.

Pour le nom du défunt Nicéen à Rome, il importe de rapprocher une inscription à Nicée même publiée par G. Mendel²² :

Ἄγαθῇ τύχῃ.
 Διὶ Λιδαίῳ τὸν Δία καὶ τὴν Ἥραν
 καὶ τῆ[ν] Ἀθηᾶν
 Γάϊος Ὀστίλιος Ἀσκάνιος τραπεζίτης
 εὐχῆν.

Cet Hostilius fait une dédicace à un Zeus local, qui est connu par les monnaies, sous Néron et sous Antonin le Pieux, comme Zeus Litaïos²³. Il dédie les statues de Zeus, d'Héra et d'Athéna, c'est-à-dire la triade capitoline²⁴. Cela est remarquable, car cette triade a peu pénétré en Asie Mineure et tardivement ; il n'y eut de concours Capitolia que tard et dans des villes ayant d'étroits rapports avec Rome comme Aphrodisias ou dans des colonies romaines comme Olbasa de Pisidie. Je n'en conclurais pas que ce banquier était « d'après son nom un Bithynien d'origine, qui avait reçu la cité romaine et manifestement était allé aussi à Rome »²⁵. Ce banquier faisait partie des familles de Romains établis à Nicée²⁶. « D'autres membres de la même famille étaient établis dans le pays à l'époque de Néron. Plusieurs textes latins ou bilingues nous font connaître dans la région d'autres familles à nom romain : Clodii, Servillii, Clitii ; A. Körte a supposé que Calpurnia Chrestè²⁷, dont on possède le monument funéraire, appartient à une famille de grands propriétaires romains établis dans le pays »²⁸. J'ai plusieurs fois attiré l'attention sur la romanisation étendue du pays de Nicée, dont

22. *BCH* 1900, 389, n. 44.

23. L'éditeur a fait le rapprochement. Sur les monnaies les deux mots Διὸς Λιταίου sont inscrits sur un autel.

24. Cette identification a été faite par C. Bosch, *Kleinas. Münzen Kaiserz.*, II 1 (1935), p. 147.

25. C. Bosch, *loc. cit.*

26. Ainsi J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique* (1919), 172-173. Aussi R. Bogaert, *Banques et banquiers dans les cités grecques* (1968), 230 : « autre exemple de la pénétration des hommes d'affaires italiens dans l'Orient ».

27. *Ath. Mitt.*, 24, p. 441, n. 32 (*CIL*, III, 14187, 8).

28. J. Hatzfeld, *loc. cit.* L'autre Hostilius est connu par Mendel, *BCH* 1900, 398, n. 7 (*IGR*, III, 51) : Γάϊος Ὀστίλ(λ)ιος Πωλλίων; R. Cagnat a justement corrigé la copie de Mendel : Ὀστίλ(λ)ιος. Cette base fut trouvée « dans un cimetière entre Geive et Goel-bazar ». Il n'y a malheureusement pas de précision. Gölpazar est au sud de Geive ; sur cette bourgade et la région, outre Mendel, pp. 399 sqq., voir mon étude dans *R. Ét. Anc.* 1940 (*Mél. G. Radet*), 302-322, en publiant les inscriptions copiées par G. Radet et en utilisant son carnet de voyage. G. Radet allait de Gölbazar à Leukè (Lefke) et à Nicée. Geive est une bourgade sur la rive droite du Sangarios, à un endroit où la vallée s'élargit, à l'est de Nicée et à la même latitude ; c'est encore le territoire de Nicée ; là on trouva un trésor de monnaies du IV^e siècle a. C., frappées par Kios, Byzance et Chalcédoine ; cf. mes *Monnaies grecques*, 36, et aussi W. Ruge, *PW*, s. v. *Nikaia*, 241.

témoignent les inscriptions latines, les bilingues, les noms latins introduits par des immigrants — telle est la famille des Hostilii — et la pratique, attestée deux fois, des Rosalies funéraires²⁹.

Notre Hostilius offrait à un Zeus local les statues de la triade capitoline de Rome. La même symbiose romano-grecque me paraît attestée par son *cognomen*. Le lac de Nicée était Ἀσκανία λίμνη et Ἀσκανίος s'applique en poésie à Nicée. D'autre part, la légende troyenne de Rome avait amené le fils d'Énée, le petit-fils d'Anchise, en Italie, où il régna sur les Latins. Le *cognomen* se rattachait à la fois au pays de Nicée et aux origines de Rome³⁰. Quant au Nicéen Hostilius mort à Rome, on employait dans son épitaphe, pour protéger le tombeau, la formule usuelle dans son pays.

La dédicace des statues de la Triade Capitoline rappelle que la romanité s'est répandue dans l'Orient grec non pas tant certes par les colonies romaines que par les individus et les groupes d'Italiens que les affaires avaient attirés dans le pays, — et on y ajoutera le personnel d'esclaves et d'affranchis dans les administrations et dans les grands domaines des empereurs ou de notables Romains ou de Grecs romanisés³¹. En Phrygie, à Akmonia, il y eut aussi une romanisation poussée et on y observe l'usage des Rosalia sur les tombes. L'onomastique y montre la présence et l'action des descendants de Romains immigrés. Il y eut là d'autre part une forte influence de familles juives hellénisées, avec la synagogue et notamment la γειτοσύνη dans le quartier d'une des portes³². Cette partie de la population a donné une couleur particulière à un groupe important des imprécations funéraires : malédictions du Deutéronome, la faux de la malédiction, ἄρᾶς δρέπανον, empruntée à Zacharie dans sa version grecque, et le balai de fer³³.

29. Encore *BCH* 1977, 48, n. 22. Pour les Rosalies, trace de romanité, voir notamment *Opera Minora*, IV, 94 ; *Bull. Épigr.* 1970, 512, p. 440 ; 1973, 393.

30. Non loin du lac Ascanien, la colonie romaine d'Apamée, sur le site de l'antique Myrlea, figurait sur une émission Énée portant Anchise sur un bras et tenant par la main Ascanius (Babelon et Th. Reinach, *Recueil Asie Mineure*, p. 253, n. 43, fig. 38, 14, sous Hadrien ; le type encore sous Caracalla, Macrin, Sévère Alexandre, Valérien et Gallien). Le type se retrouve encore dans des villes de la Troade, à cause des origines troyennes de Rome, à Ilion, Dardanos, Skepsis.

31. Tous les détails dans les trois publications citées à la note 29.

32. Sur la romanisation et la population juive, voir *Hellenica*, X, 249-256 XI-XII, 399-401, 409-413 ; *J. Savants* 1975, 158-160.

33. Voir notamment *Laodicée du Lycos*, 326-327 ; *R. Phil.* 1974, 226.

III. — UNE MALÉDICTION FUNÉRAIRE DANS LA PLAINE DE KARAYÜK

La région de Karayük, à une altitude de 850 à 950 m, est une assez étroite plaine ou un plateau s'étendant du nord au sud en une cinquantaine de km, enserrée par des montagnes, à l'extrémité sud de la Phrygie¹. Au nord, le Honazdağ, qui culmine à 2571 m, sépare de Chônai (Honaz) et de Laodicée du Lycos. Une étroite fente permet le passage vers le nord-ouest ; il y avait un *derbent*² et ce défilé fut très longtemps une place favorite du brigandage³. Le nom d'un café, Kazıkbeli⁴, est évocateur de la situation, puisqu'il signifie ' col du pieu ' ⁵. C'est par là que passait la route des courriers Tatares de Smyrne à Adalia. A l'ouest, sur 50 km, la plaine est séparée du plateau de Tabai, et d'abord de Sébastopolis et de Kidrama, par le long et large massif boisé du Bozdağ⁶. Au sud-ouest, l'Indos, qui porte ici le nom de Gereniz çay et qui, venant du sud, a fait un coude brusque pour repartir vers le sud, passe dans une échancrure étroite⁷ pour entamer sa descente vers la mer en débouchant dans la plaine côtière de Dalaman entre Caunos et la Lycie⁸. A l'est aussi des montagnes séparent de Tefeni et Karamanlı au sud et de Salda et Yeşilova plus au nord ; mais entre la plaine et ce dernier lieu, il n'y a qu'un faible seuil.

C'est une plaine de céréales, là où il n'y a pas de marécages⁹, et la végétation arborescente ne consiste qu'en des poiriers sauvages, en

1. Pour cette plaine, les cartes des Kiepert (1 : 400.000) et de Philippson (1 : 300 000) donnaient déjà un relevé assez évocateur pour une description générale. Plus encore, les cartes turques au 1 : 800 000 et au 1 : 500 000. J'ai pu obtenir pour cette région, mais après nos voyages, la magnifique carte turque au 1 : 100 000 dans son édition de 1943. Elle remplit exactement une feuille : du nord au sud, de la plaine au nord de Honaz (Chônai) jusque dans l'étroite fente où passe le fleuve Gereniz et, de l'ouest à l'est, avec toutes les bordures montagneuses. C'est sur cette carte que je puis placer très exactement les notes de mon voyage de 1934 à travers la plaine et autour de la plaine (cf. notamment *Villes d'Asie Mineure*, 113, n. 1 ; *Ét. Anat.*, chap. XVIII 5).

2. Voir notre *Persistance de la toponymie antique*, 22.

3. Cf. *La Carie*, II, 54-55.

4. Philippson, *Reisen und Forsch.*, V, 119, et les cartes.

5. Sur le sens et l'occasion de ce toponyme, voir *A travers l'Asie Mineure*, chap. II.

6. Sur la montagne, voir *La Carie*, II, 31-35. Les altitudes de divers sommets, *ibid.*, 17.

7. Voir sur le fleuve et les villages, *Ét. Anat.*, 363-364.

8. Sur l'embouchure du Dalaman, voir *J. Savants* 1978, 13-15.

9. Schönborn parlait des « weiträufige Sümpfe ». Sur la carte de 1943, une longue zone de marécages, du nord au sud, en face d'Acipayam ; plus loin, près de la bordure montagneuse orientale, encore un marais, Çiftlikbataklığı. En 1960, des machines étaient occupées à des travaux de drainage.

groupes épais sur les bords¹⁰ et parsemés dans le reste de la plaine¹¹. Le cours d'eau qui la traversait s'appelait Kazanès, au témoignage d'émissions monétaires de Thémisionion, et on a su retrouver ce nom dans le *Chaos amnis* de Tite Live racontant, d'après Polybe, l'expédition de Cnaeus Manlius Volso¹².

La plaine nourrissait plusieurs villes antiques. Dans le coin nord-est se trouvait la ville de Diokaisareia (Keretapa), que j'ai identifiée au site avec beaucoup de restes qui a gardé le nom de Kaysar ou Kayser, — jusqu'à l'époque toute proche où le village a reçu le nom, idyllique et sans intérêt, de Yeşilyuva, Nid Vert¹³. L'emplacement de Themisionion, fondation de Thémisôn, favori d'Antioche II, et celui d'Ériza, deux villes qui ont frappé monnaie, n'est pas fixé¹⁴ et on n'a pu faire que des conjectures sans une étude systématique de la plaine et de ses bordures¹⁵.

Des inscriptions ont été copiées à Karayükpazar, dont l'*öyük* est caractéristique, tertre artificiel allongé et jaune¹⁶; c'est un marché très fréquenté, où je suis passé un jour où il se tenait; on vendait, outre les pastèques, des chevaux — et on venait pour cela depuis Smyrne —, des bœufs et une multitude d'ânes¹⁷. Tout au sud, vers le fond de la plaine, au marché marqué sur les cartes d'après les voyageurs comme « Ischkian pazar »¹⁸, des inscriptions venaient d'Alanköy, à l'extrême coin sud-est de la plaine, au pied du Bozdağ¹⁹. Dans une échancrure de la plaine, au sud-est, le site de Dodurga serait à revoir; on y trouva jadis notamment la lettre d'Antiochos III sur le culte de la reine Laodice III.

Une caractéristique de cette plaine, ce sont les pierres funéraires

10. Dans *Villes d'Asie Mineure*², 327, une banale faute d'impression a transformé 'épais' en 'épars', déjà signalé *Bull. Épigr.* 1963, 257.

11. Pour la description générale de la plaine, voir *La Carie*, II, 53, n. 7; *Villes*², 111, n. 7; 327.

12. Ce fut le mérite de Heinrich Kiepert, puis, indépendamment, de Waddington; cf. *Villes d'Asie Mineure*, 116, n. 6.

13. Voir *ibid.*, 105-121 et 318-338. Inscriptions dans *Ét. Anat.*, 363-374. Sur ces changements bureaucratiques de noms de villages, voir notre *Persistence de la toponymie antique*.

14. Sur ce point, pour les deux villes, voir *Villes*, 112, n. 4; 116, n. 6; 124, n. 6; 125.

15. Pour Tyriaion, voir *Villes*, 123-126. Je ne parle pas de Phylacaion.

16. Sur la carte turque: Karahüyökköy. En dernier lieu, inscriptions médiocres dans *Ét. Anat.*, 366, 368. Anciennement deux inscriptions importantes sont sorties de là: l'inscription *O GI*, 238, par laquelle un fonctionnaire séleucide ἐπὶ τῶν προσόδων est honoré par οἱ ἐν τῇ περὶ Ἐριζαν φυλακῆται καὶ οἱ κατοικοῦντες ἐν Μοξουπόλει καὶ Κριθίνῃ. Ces dernières mentions épigraphiques montrent assez que tout site antique n'est pas à identifier avec l'une des deux ou trois ou quatre villes attestées et non localisées. — Michel, *Recueil*, 544, est le décret d'une cité pour un gymnasiarque. Le texte a subi mainte modification par les soins d'Ad. Wilhelm. Il reste encore plusieurs passages à corriger.

17. On est à 910 m d'altitude.

18. Sur la carte turque Iskenpazar.

19. Cf. *Ét. Anat.*, 363.

qui menacent le coupable éventuel de la colère des 'Dieux Pisi-diques' : εἴ τις τὸ μνημα ἀδικήσι, Θεῶν Πισιδικῶν κεχολωμένων τύχουτο²⁰. Les neuf documents connus sont dans la partie sud de la plaine et le long du Gereniz çay²¹. Cela rappelle la Θεὰ Πισιδική, nommée sur les monnaies de Kibyra — déesse tenant une corbeille sur la tête, type qui paraît aussi sur les monnaies de Sébastopolis et peut-être de Kidrama²².

Le chef-lieu administratif, avec le *kaymakam*, est Acipayam, Amande Amère, qui, à 950 m, est au pied est du Bozdağ, à peu près entre les extrémités nord-sud de la plaine²³. La marche dans la plaine est facile²⁴.

L'inscription transcrite ci-après était encastrée dans un mur d'une cour d'Acipayam. Dans une autre cour, je vis de gros blocs et des bases de colonnes et l'on me dit qu'elles venaient d'un lieu dit Kilise, où je me rendis. C'est une croupe un peu à l'est du bourg et j'y vis en abondance de la céramique et des tuiles, *keremit*, *tuvla*. Peut-être l'épithaphe en provient-elle ; cela n'a pas d'importance. Après le tour de la plaine, revenu à Acipayam, je partis de là pour atteindre, à l'ouest, en cinq ou six heures à travers la forêt du Bozdağ, à Ovacık, la petite cuvette de Sébastopolis²⁵. Aussitôt après le bourg, la montée est dure, le long d'un ravin, pour atteindre Alacın, *çiflik* ne comportant qu'une maison²⁶. On sent bien alors comme la plaine est isolée du côté ouest.

20. Cette inscription nouvelle, avec photographie, dans *Villes d'Asie Mineure*, 213. Je l'avais copiée à Kelekçiköy, dans l'étroite vallée du Gerenizçay.

21. Énumération et localisations dans *La Carie*, II, 75, note 8. Sur la colère des dieux, voir *R. Num.* 1976, 46, note 93 et 48, n. 107, renvoyant à diverses de nos études ; aussi *BCH* 1977, 48, n. 21. Dans la partie nord de la plaine, à Diokalsareia, une malédiction (*Villes d'Asie Mineure*³, 231) conserve le même cadre ; mais au lieu des Dieux Pisi-diques, comme si on les évitait, on a écrit : εἴ τις τοῦτο τὸ μνημῖον ἀδικήσι, θεῶν καὶ ἀνθρώπων κεχολωμένων τύχοιτο.

22. Sur la « déesse pisi-dique », dont F. Imhoof-Blumer a reconnu le nom sur les monnaies, voir *La Carie*, II, 75-76 ; *Monnaies grecques*, 64.

23. Ce nom paysan persiste dans toutes les cartes turques comme dans l'usage. On a souvent ajouté la forme 'commune' Acibadem. Ainsi la carte de 1943 ; elle appelle la plaine, du nom du chef-lieu : « Acipayam (Acibadem) ovası ». Du nom de l'amande un village de Bademli près de Dodurga.

24. On aura une idée des distances et des communications — dans l'antiquité comme à l'époque moderne avant l'auto, — par ces chiffres tirés de mon carnet. Au pas rapide de chevaux qui étaient bons, 1 h. 15 de Acipayam à Karayükpazar ; 1 h. 30 de Karayükpazar à Kaysar-Kayser ; 3 h. 30 de Kızılhisar (dans le nord de la plaine, au pied est du Bozdağ, très gros bourg avec au moins 8 mosquées) à Acipayam.

25. Mon itinéraire de 1934 est marqué sur la carte de Philippson, pl. XVIII et XIX, des *Villes d'Asie Mineure*. Sur la planche LXV de *La Carie*, l'itinéraire d'Acipayam à Ovacık n'est pas exact ; il est placé trop haut ; la montagne fut abordée par Alacın, dès la sortie d'Acipayam.

26. Sur la carte turque : Alcın damlar. On y plaçait une Agathè Kômè : j'ai indiqué, *Ét. Anat.*, 233, n. 1, que c'était une dérision de placer là une Agathè Kômè.

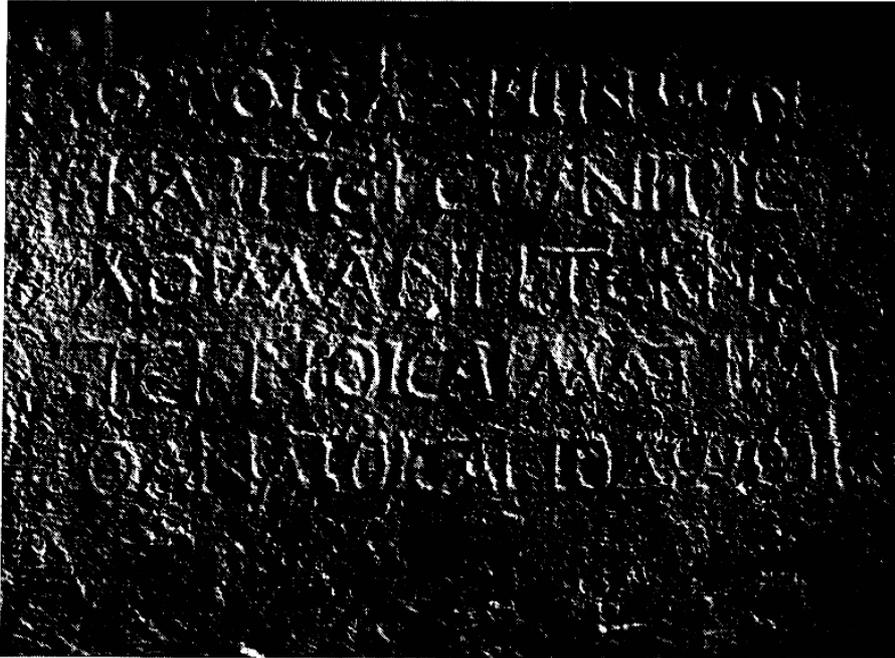


FIG. 2. — Malédiction funéraire dans la plaine de Karayük

Bloc de marbre, haut de 39 cm. ; large de 52 ; épais de 55. Lettres de 3 cm. Une cavité sur la partie supérieure. Copie incomplète et estampage dont je donne ici la photographie fig. 2.

Θυοὶ Ἑλλήκων καὶ Περσῶν ἕ τις 3 λοιμάνη, τέκνα	4 τέκνοις αἵματι καὶ θανάτοις ἀποδώσι (?)
--	--

Il est prévu le cas où « quelqu'un endommagerait, détruirait ». L'expression est elliptique, puisqu'il n'y a pas de complément : le tombeau, le monument. Nous avons vu au début l'expression de l'épithaphe du Synnadéen au Pirée : ἐπὶ λύμῃ χεῖρα βάλλεσθαι²⁷. Le verbe λυμαίνειν, λυμαίνεσθαι apparaît dans des inscriptions pour la protection d'images ; ainsi pour les hermès élevés par Hérode Atticus²⁸. Son disciple de Néocésarée du Pont employa cette formule

27. En général sur λυμή et sur le verbe, voir L. Gernet, *La pensée juridique en Grèce*, 240 sqq ; Michaelis dans le *Theolog. Wörterbuch* de Kittel, IV, 313-314. — Sur λυμαίνεσθαι pour des sévices sur des personnes, voir Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 32 (1940), *Beiblatt*, 55-56 (sur le règlement des mystères d'Andania, en réfutant une correction de J. Zingerle, repoussée aussi *Bull. Épigr.* 1939, 118, pp. 466-467) ; il renvoie aussi à W. Schulze, *Kleine Schriften*, 169, n. 8. Au sanctuaire de la déesse syrienne à Smyrne (*Sylloge*³, 997), Ἰχθύς ἱεροῦς μὴ ἀδικεῖν μηδὲ σκεῦος τῶν τῆς θεοῦ λυμαίνεσθαι κτλ. ὁ τουτῶν τι ποιῶν κακὸς κακῆ ἐξωλεία ἀπόλοιτο, ἰθυόβρωτος γενόμενος. Le coupable, ayant péri en mer, sera mangé par les poissons, comme on l'a entendu généralement ; contre une explication aberrante, voir *Bull. Épigr.* 1955, 34.

28. Ainsi : λυμήνασθαι δὲ μηδὲ λωβήσασθαι μηδὲν ἢ ἀποκροῦσαι ἢ συνθραῦσαι ἢ συγχέαι τῆς μορφῆς καὶ τοῦ σχήματος.

aussi pour son monument funéraire de famille²⁹. En Bithynie, à Safraköy, entre Nicomédie et Nicée, une épitaphe menace : ὁ κατεάσας ἢ λυμηνάμενος ἢ θραύσας τὴν στήλην ἀπόλοιτο κακῶ μὲν καὶ τὸ γένος αὐτοῦ πᾶν³⁰. A Samos, ὃς ἂν λυμαίνηται, ἐξώλη καὶ γένος αὐτοῦ³¹. A Smyrne, un Smyrniens prend soin de la tombe d'un nauclère de Nicomédie, Diogénès fils de Diogénès³² : il le déclare et il adjure en invoquant la double qualité du défunt, étranger mort prématurément : ξένου καὶ ἁώρου τάφον μὴ ἀδικήσης³³; il appuie son adjuration par une malédiction : εἰ δὲ μή, ὁ λυμηνάμενος τὰ ὅμοια πάθοιτο πανγενεῖ³⁴. En Macédoine, au lac d'Ostrovo : ὃς δὲ τοῦτον βωμόν λο[ιμ]α[ί]νη, δώσει τῷ φίσκω...³⁵.

Dans la suite, la malédiction αἵματι καὶ θανάτοις ne m'est pas connue par ailleurs : par le sang et par les morts³⁶. Je rattache ces mots au dernier de la ligne 5 où je lis : ἀποδώσι (ἀποδώσει)³⁷. Je joins ce verbe à εἶ τις λυμαίνη, et j'entends qu'il paiera cet acte criminel, qu'il s'acquittera de la punition qu'il doit « par le sang et par les morts ». Je ne vois pas comment rendre compte autrement de ces syllabes. Certes le datif αἵματι καὶ θανάτω pourrait être seul. A Philomélieon, une inscription complète porte cette malédiction³⁸ : ὃς ἂν τούτῳ τῷ μνήματι κακῶς ποιήσει, οἴκῳ, βίῳ, τῷ σώματι αὐτοῦ³⁹ « par sa maison, par sa vie, par son corps ». Ces mots sont isolés, sans verbe. Ils donnent la carcasse d'une malédiction traditionnelle⁴⁰.

29. P. Moreau, *loc. cit.*, 1.3-6 : μὴ ποτε λυμήνη τοῦδε τοῦ σήματος ἢ τῆ δαμήσει τῶν λίθων... τοῖς τε κίοσιν καὶ τοῖς ὑπ' αὐτῶν ἀνδριᾶσιν. Ὅστις δὲ... ἢ καθέλοι τι συγγέας ἢ συνθραύσας ἢ ἀποκρούσας τοῦ μνήματος κτλ. Le datif, après λυμαίνειν, au lieu de l'accusatif plus fréquent, est une marque d'atticisme.

30. *BCH* 1893, 539, n. 23. Μνημεῖον de Ménodōros à sa femme Eia.

31. E. Preuner, *Ath. Mitt.*, 49 (1924), 44, d'après une ancienne copie, préférable à *IGR*, IV, 961.

32. Sur les nauclères de Nicomédie, voir *BCH* 1978, 419-426.

33. Cf. l'épitaphe de la jeune Hagnè à Athènes, ci-dessus p. 243

34. H. W. Pleket, *Gr. inscr. Leyden* (1958), n. 6. L'éditeur fait ce commentaire moral sur des auteurs de malédiction : « It may be remarked that Diogenes' curse is fairly decent if compared with other specimens. In some inscriptions the deceased does not wish the same fate to any violator of the grave, but one which is even worse... Thessaly... : Ἦλιε μὴ σε λαθῶν χεῖρον ἐμοῦ παθέτω, ... Amisos : χείρονα πάθοιτο αὐτοῦ. » Voir I, note 117.

35. *Ath. Mitt.* 1893, 418, n. 8.

36. Comme nous disons : souhaiter mille morts. Les Grecs le disaient aussi. Le Thesaurus allègue des passages de Platon et de Denys d'Halicarnasse, et aussi chez Platon et Démosthène : digne de morts, pas seulement une ou deux ; d'où la plaisanterie d'Aristophane qui précise « vingt morts ». Récemment dans le *Dyscolos* de Ménandre, 292, πρᾶγμα θανάτων ἄξιον πολλῶν.

37. Il semblerait qu'il y ait eu encore deux lettres, qui se dérobent à la lecture et à l'explication. Si l'on pouvait lire ἀποδώσιτε, le mot se rattacherait à Θεοί.

38. *MAMA*, VII, 199. Déjà dans *CI G*, III, 3984, d'après la copie de Hamilton ; Franz disait raisonnablement : « nisi verbum interdictum, intelligendum ζημία ἔσται vel simile quiddam ».

39. Pour εἰς ὄλον τὸ σῶμα αὐτοῦ à Akmonia, voir ci-après chap. IV.

40. Cf. *Hellenica*, XIII, 96-98 et plus loin.

Isolés sont aussi les mots τέκνα τέκνοις. Là on peut reconstituer comment la malédiction est abrégée. On est parti de εἰς τέκνα τέκνων. En Phrygie encore, à Akmonia, un ménage prononce cette malédiction : sur une stèle à porte : ὃς ἂν ἀνοίξει ἢ καθελεῖ ἢ πολήσει τὸ γουτάριον, ἔσται αὐτῷ ἀρὰ ἰς τὸν οἶκον καὶ τέκνα τέκνων⁴¹. Dans la même ville, une femme élevant une stèle à porte pour son mari et, plus tard, pour elle sur sa propre dot ajoute : ἀρὰ δὲ ἔσται εἰς τέκνα τέκνων ἕτερον μὴ τεθῆναι, personne d'autre que son fils (même nom que le grand-père maternel) et la femme de celui-ci (non nommée ; la désignation a paru suffisante ou le fils n'était pas encore marié⁴²). Une épitaphe du musée de Brousse, envoyée d'Afyonkarahisar : ὃς ἂν δὲ τοῦτω ἡρώω κακῶς ποιήσει, ὑποκατάρατος εἰς τέκνων τέκνα⁴³. Du même type, avec une autre préposition, dans la Lydie montagnaise, entre Tavala (Davala) et Kolida (Gölde), sur la stèle avec couronne d'un père de famille⁴⁴ est inscrite cette malédiction : εἴ τις θελήσει σκυβαλλίσαι⁴⁵ τὸ μνημα τοῦτο, il encourra la colère d'Apollon et de la déesse iranienne, la Maîtresse Anaïtis, ἔξει τὸν Ἀπόλλωνα κεχολωμένον⁴⁶ καὶ τὴν κυρίαν Ἀναείτιν διὰ τέκνα τέκνων ἔγονα ἐγόνων. A Synnada⁴⁷ : τίς οὖν π[ο]τε τὰ ὀστέα σ[κυβλ]σε]ι, κατάρα εἰς ἐγ[γόνων] ἐγγόνους. Plus ramassée la formule d'une épitaphe à Uşak, provenant sans doute d'Akmonia : τίς δὲ κακῶς ποίσει ταύτη τῇ γούνη, ἔξει τέκνα τέκνων ἀράν⁴⁸. On y voit déjà comment les mots τέκνα τέκνων prennent la valeur d'une formule abrégée : « la malédiction enfants des enfants ». De même à Eumeneia⁴⁹, εἰ δὲ τις ἐπιχειρήσει ἀνασχεύασαι τὸν τόπον, ἔστω αὐτῷ κατάρα τέκνων τέκνα⁵⁰ καὶ τῷ συμβουλευσάντι. Une variante

41. *MAMA*, VI, 277. Les éditeurs commentent : « Cette malédiction contre la maison (cf. n° 316, B, 10) et la phrase εἰς τέκνα τέκνων (cf. LXX, Exode, 34, 7 ; Prov. 17, 6), qui se rencontre dans le n° 287, 4, suggèrent que l'auteur était juif. » La malédiction de 916, à Akmonia, est proprement juive et emploie d'autres termes : τὸ ἀρᾶς δρέπανον εἰσέλθοιτο εἰς τὰς οἰκῆσις αὐτῶν καὶ μηδὲν ἔγκαταλείψατο ; cf. *Hellenica*, XI-XII, 399.

42. *MAMA*, VI, 287. Edd. : « Comme il a été suggéré par Ramsay, cette malédiction est probablement juive ; cf. n° 277. »

43. F. K. Dörner, *Jahreshefte*, 32 (1940), *Beiblatt*, 132, n. 12. L'éditeur écrit : « Die Verfluchung deutet wohl auf jüdischer Ursprung dieser Grabschrift. »

44. P. Herrmann, *Reise in Nordostlydien* (1962), n. 54.

45. Sur ce mot expressif, voir le commentaire de l'éditeur et *Bull. Épig.* 1977, 423.

46. Sur la colère des dieux, voir note 21.

47. *MAMA*, IV, 84.

48. J. Keil et A. von Premerstein, *Zweite Reise in Lydien*, II, n. 255.

49. Ramsay, *Phrygia*, I, p. 385, n. 231 ; mes *Hellenica*, XI-XII, 390, avec la note 8 sur le caractère de cette imprécation d'Euméneia, juive ou judaisante plutôt que chrétienne ou païenne.

50. On a restitué τέκνων τέκ[νοις]. Mais un des textes cités plus haut montre que τέκνα peut être après τέκνων, alors que le plus souvent il le précède.

en Pisidie à Isbarta⁵¹ : τῆς (= τίς)⁵² ἕτερος τῷ μνημείῳ κακόν τι ποιήσει τέκνα τέκνων ὀλέθρους ἰς γενεὴν ἐχέτω.

Les mots τέκνα τέκνων peuvent être complètement détachés. Cet abrégé a la même valeur que la malédiction complète. A Oinoanda, après la formule ἔσται ἐπάρατος θεοῖς πᾶσι καὶ πάσαις, on lit : Τέκνα τέκνων⁵³. Dans la Cabalide, entre les villages de Osman Khalfa Allular et Manai, où on a retrouvé beaucoup d'épithaphes et aussi des dédicaces⁵⁴, on a lu après la menace d'une amende : καὶ τῷ ἀδικήσαντι μῆδὲ γῆ καρπὸν μῆδὲ θάλασσα, puis τέκνα τέκνυς, c'est-à-dire τέκνοις, comme dans notre épithaphe d'Acipayam. C'est l'aboutissement de la formule complète. Le datif aussi. A Prynnessos, au sud d'Afyonkarahisar⁵⁵, après l'amende la formule plus complète : καὶ αὐτὸς ἔστω τέκνων τέκνοις ὑποκατάρατος⁵⁶.

De telles abréviations dont on ne cite que l'essentiel, comme une rubrique, ne sont pas rares dans les malédictions⁵⁷ : μήτε οἴκησις περιλειφθήσεται, ou οἴκῳ βίῳ τῷ σώματι αὐτοῦ cité plus haut, ὅλη πανώλη, ou les invocations à l'accusatif sans verbe : τὸν οὐράνιον θεόν, τὸν κύριον Βησαῖν.

Venons-en à la première ligne : Θεοὶ Ἑλλήνων καὶ Περσῶν. Le premier mot est une déformation de θεοί. Précisément non loin de là à l'est, à Tefeni, une épithaphe, gravée deux fois, répète la forme ἀνύψιος pour ἀνέψιος : Ἐνὰς ἡ γυνὴ αὐτοῦ καὶ Μουσαῖος καὶ Ἰέρων οἱ υἱοὶ αὐτοῦ καὶ Μουσαῖος ὁ ἀνύψιος αὐτοῦ Ἀρτεμισίῳ τῷ πατρὶ μνίας χάριν⁵⁸. L'invocation aux « Dieux des Grecs et des Perses » est une grande nouveauté, qui d'ailleurs s'insère dans un ensemble très

51. G. Doublet, *BCH* 1894, 200, en majuscules.

52. L'éditeur restituait à tort à la fin de la ligne précédente : [ὄσ]/της. Le texte est complet avec τίς, comme on vient de le lire souvent.

53. R. Heberdey et E. Kalinka, *Zwei Reisen im südwestlichen Kleinasien* (*Denksch. Ak. Wien*, 45 ; 1898), p. 55, n. 74. En tête l'abréviation bien connue Ταῦτα, « c'est la vie, c'est son aboutissement ». Les éditeurs croyaient y voir l'indication de la conformité de l'inscription avec l'acte officiel relatif au tombeau dans les archives.

54. *Ibid.*, p. 8, n. 22.

55. D'après la copie de Hamilton *CIG*, 3882 i. Dans *MAMA*, IV, 27, comme l'inscription est maintenant mutilée, les éditeurs mettent entre crochets ce qu'ils reproduisent d'après Hamilton : « the restitutions, except in l. 17 (la dernière ; date par le proconsul) are from Hamilton's copie ». Or les parties lues par Hamilton n'offraient rien de suspect. Sur le procédé, voir *Hellenica*, XIII, 108-110, avec la note 1 de la page 101 (avec ce texte).

56. *MAMA*, IV, 28, copiée au même endroit, est restituée d'après cette formule : [ἔστω ὑποκατάρα[τος τέκνοις] τέκνω[v]. Proprement le coupable sera maudit en la personne (et l'éprouvera par le sort) des enfants de ses enfants.

57. Cf. *Hellenica*, X, 96, 103, avec déjà τέκνα τέκνων; aussi 132.

58. Sterrett, *Epigraphical Journey*, n. 62-63 ; A. H. Smith, *JHS* 1887, 239-240, n. 21. K. Dieterich, *Unters. Gesch. gr. Sprache* (1898), 19, cite cet exemple de passage de l'épsilon à l'upsilon. On trouvera Θεός.

intéressant. Encore à la basse époque impériale dans la plaine de Karayük les dieux perses étaient invoqués.

Ce document vient s'ajouter à ceux qui se multiplient, soit par de nouvelles découvertes, soit plus encore par l'analyse de la documentation existante, qu'il s'agisse de l'Anabase de Xénophon ou de Diogène le Tragique. Une inscription d'Amyzon en Carie, datée du règne du frère d'Alexandre, Philippe III Arrhidée, et dont nous avons achevé le commentaire dans le n° 2 des inscriptions de notre fouille, apporte encore quelque lumière là-dessus pour l'intégration des propriétaires perses de l'Asie Mineure occidentale⁵⁹ dans les cités grecques sous les Diadoques. J'ai eu déjà à en traiter en publiant ici une nouvelle inscription de Sardes, qui est à la fois du iv^e siècle a.C., sous le régime achéménide, et du II^e siècle de notre ère, en parlant aussi de Hiérocésarée en Lydie et d'autres lieux⁶⁰. Ailleurs j'ai parlé en détail du culte de l'iranienne Anaïtis dans la vallée du Caystre, à Hypaipa, et de ses représentations dans le monnayage, en mettant en relief les rapports avec l'Avesta, et aussi des colonies iraniennes et de leur culte d'Anaïtis en Lydie, avec notamment dans une épitaphe de la Lydie montagnaise le terme d'Anaïtis ἀπὸ τοῦ ἱεροῦ ὕδατος, qui reflète précisément, en 191 p.C., un hymne de l'Avesta⁶¹.

À Acipayam, nous avons la chance que ce soit un texte cultuel. Ailleurs dans la région avoisinante, la diaspora iranienne a laissé sa trace dans une anthroponymie persistante. Celle-ci, très particulière, se distinguant de tout le reste des noms, atteste un peuplement plus ou moins dense remontant aux Achéménides. Sans revenir sur Sardes, la plaine Hyrcanienne et la vallée du Caystre⁶², ni sur Apamée de Phrygie⁶³ et la plaine Killanienne⁶⁴, je rappellerai les

59. Pour l'abondant peuplement iranien et iranisé dans l'Asie Mineure orientale, voir notamment mes *Noms indigènes*, chap. IX 2 ; pour la Lycie, voir P. Bernard, *Syria* 1964, 209-211 ; L. R., *Documents de l'Asie Min. méridionale*, 31 ; *CR Ac. Inscr.* 1975, 328-330 ; *J. Savants* 1978, 6.

60. *CR Ac. Inscr.* 1975, 306-330 : *Une nouvelle inscription grecque de Sardes : Règlement de l'autorité perse relatif à un culte de Zeus.*

61. *R. Num.* 1976, 25-48 et 55-56 : *Types monétaires à Hypaipa de Lydie* ; *ibid.* 1977, 46-47, un bel exemplaire nouveau (collection Hanscotte) d'Anaïtis en char avec la Victoire. La fameuse inscription d'Éphèse énumérant par *conventus* les villes de la province d'Asie (*Bull. Épig.* 1976, 595) a fait connaître en Lydie, entre Julia Gordos et Flaviocésarée Daldis, la ville inconnue des Ἰουλιεῖς τάχειον (précédemment) λεγόμενοι Μαιβουζάνοι ; Chr. Habicht, *JRS* 1975, 73-74, y a reconnu, rapprochant le nom Μαιβουζάνης, une colonie iranienne.

62. Voir la note précédente. Sur l'Anabase et la vallée du Caïque, voir *Fouilles d'Amyzon*.

63. *Noms indigènes*, 349 : Μαυφέρνης, Μιθρα-, Μιθριδάτης, Μιθραδατιανός. Dans une autre ville de Phrygie, Sébastè, la liste des gérousiastes/*BCH* 1883, 454 ; corrections de Ramsay, *Phrygia*, II, 602-603, sur divers noms ; en A, I, 18, Νευκασίων Βύλλωνος doit être Κύλλωνος, confusion très facile et dans cette liste mal gravée ; voir *Noms indigènes*, 253-255, sur la famille Κύλλων, Κύλλος, Κυλλίας, Κυλλᾶς, Κύλλαρος) contient des noms iraniens : Γάιος Καρβεῖλις Γαίου υἱός

noms iraniens à l'époque impériale juste au nord de la plaine de Karayük, à Laodicée du Lycos, Ἀρσάκης, Μίθρης⁶⁵, et dans la plaine à l'ouest du Bozdag⁶⁶, à Tabai, Ἀρταπάτης, Μίθρης, Μιθριδάτης; à Héraclée de la Salbakè Ἀρταβάζης⁶⁷, Μίθρης; plus haut encore et plus près de la plaine de Karayük, à Sébastopolis, Ἀρταβάζης, Μίθρης; plus au nord-ouest et comme dans les villes des plateaux qui sont elles aussi plus pisidiennes que cariennes⁶⁸, à Aphrodisias, un Μιθριδάτης Ἀθηναγόρου⁶⁹, une Αβα Ἀρταπάτου⁷⁰. Ajoutons la Kibyratide, au nord-est de la plaine de Karayük, avec Μίθρης et Ἀρταβάζης⁷¹. Ainsi les régions voisines de la plaine de Karayük sont parsemées de noms iraniens, restes de la diaspora. La ténacité du sentiment iranien se manifeste clairement dans notre épitaphe avec la symbiose « dieux des Hellènes et des Perses ». D'autre part, les dieux des Hellènes ne sont pas confondus avec les Dieux Pisidiens. C'est un bon exemple d'une couche de dieux indigènes, à côté de laquelle sont venus s'implanter les dieux des établissements perses sous les Achéménides et les dieux grecs, en ce

Φαβία Μιθριδάτης, Θεωδῶς Ἀριβάζου, Σισίνης Μενεστράτου. J'ai remarqué *BCH* 1977, 117, que les représentations de Persée dans le monnayage de cette ville devaient tenir à une circonstance particulière; on peut penser maintenant à la présence d'une ancienne colonie perse, Persée ayant été le lien entre l'hellénisme et l'iranisme.

64. *Hellenica*, XIII, 94 : Μίθρης. *Ibid.*, 92-93, peuplement thrace dans la même plaine.

65. *Laodicée du Lycos*, 333-334.

66. Voir notre *La Carie*, II, 79, avec les réflexions sur les villages ou les grands domaines.

67. Deux fois, la seconde dans une inscription inédite; ce sont deux personnages différents.

68. Nos conclusions dans *La Carie*, II, pp. 17, 35, 72-76, 77-79, 88, 135-137, 140, 149, 372-373 (aussi 21-22) sur le caractère pisidien des villes de la plaine de Tabai et sur leurs liens d'un côté avec Kibyra, de l'autre avec Aphrodisias sont confirmées par une inscription d'Aphrodisias trouvée dans les fouilles de Kenan Erim : dédicace à Zeus Philios, Homonoia et la Déesse Rome, rappelant un traité entre Aphrodisias-Plarasa, Tabai et Kibyra (*Anat. Stud.* 1970, 21; R. Mellor, *The worship of the Goddess Roma in the Greek world* (1975), p. 49-50; 221, n. 165. D'après le texte aimablement communiqué par J. Reynolds, les trois peuples ont fait alliance avec serments ὑπὲρ τῆς πρὸς ἀλλήλους φύσει] (rest. L. R.) συμμαχίας καὶ ὁμονοίας [αἰ]ωνίου καὶ ἀδελφότητος. Ce sont des « peuples frères », δῆμοι ἀδελφοί. De fait nous avons établi qu'étaient frères, selon la tradition, les fondateurs de Kibyra (Kibyras), de Tabai (Marsyas) et de Kidrama (Kidramas) : *La Carie*, II, 73-76, 88, 136-137. Plarasa-Aphrodisias vient s'y joindre par ses traditions et apparemment par quelqu'un de ses fondateurs. Les liens d'alliance, de concorde éternelle et de fraternité étaient 'de nature', φύσει.

69. Th. Reinach, *REG* 1906, 135, n. 66.

70. *BCH* 1890, 237, n. 1 : Αβα Ἀρταπάτου, γυνὴ δὲ Ἀθηναγόρου τοῦ Μηνοδότου Κασταίου χαΐρε. La brièveté du formulaire semble montrer que l'inscription est antérieure à la période impériale. Sur le petit nombre de ces épitaphes du II^e ou du I^{er} siècle a. C., voir *Ant. Class.* 1966, 384-385, où j'en ai décelé quelques-unes.

71. Le premier nom à Kibyra, *IGR*, IV, 213, le second à Beyköy sur le chemin de Tefeni à Kibyra, *BCH* 1900, 64.

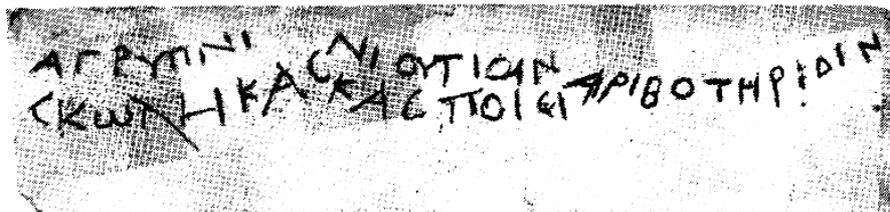


FIG. 3. — Inscription sur un vase.

pays de l'intérieur sans doute seulement depuis Alexandre, les Diadoques et les Séleucides. Dieux pisidiens, dieux grecs, dieux iraniens, c'est un mélange analogue à celui des langues dans la Kibyratide contiguë, où Strabon indiquait l'usage de quatre langues, « le pisidien, le solyme, le grec et le lydien »⁷².

IV. — UNE MALÉDICTION SUR VASE

Lors d'un de nos nombreux séjours à Smyrne, j'eus l'occasion de voir chez un amateur un petit vase à anse portant une inscription incisée après cuisson. Ce pot ventru, haut de 9 cm seulement, se termine en haut par un col, dont le diamètre est de 46 mm ; il repose sur une très courte base ayant un diamètre de 30 mm. L'inscription, en deux lignes, est incisée au-dessous du col à peu près à l'attache inférieure de l'anse, sur la panse, et se lit ainsi :

Ἀγρυπνίου· τὶς ἄν ἄρι βοτηρίδιν
σκώληκας ποιεῖ.

La provenance en est inconnue. Je donne ici un calque permettant de voir la forme des lettres¹, fig. 3.

Traduction. (Propriété) d'Agrypnios. Celui qui prendrait ce petit vase engendre des vers.

Pour fixer une date approximative, les formes des lettres servent peu. La forme lunaire des *sigma* pourrait se trouver dès l'époque hellénistique, comme aussi celle de l'*oméga*. L'inscription est incisée sur la terre cuite, ce qui, après l'époque archaïque et classique, la fait échapper à une analyse à conclusion chronologique. D'autre part, il y a toute apparence que le propriétaire lui-même apposa cette inscription ; ce n'est pas l'œuvre d'un graveur professionnel ; c'est plutôt l'écriture manuscrite d'un particulier.

72. XIII, 631 : Τέτταρσι δὲ γλώτταις ἔχρωντο οἱ Κιβυράται, τῇ Πισιδικῇ, τῇ Σολύμων, τῇ Ἑλληνίδι, τῇ Λυδῶν. Cf. *Villes d'Asie Mineure*, 212 ; *La Carie*, II, 76.

1. La répétition de NI, l. 1, et de KΑΣ, l. 2, sur le calque vient de ce qu'il fut pris en deux parties, la seconde mordant sur la première.

La langue peut fournir l'indication d'une date basse, à l'époque impériale et même avancée. La forme *τίς*, et non *δστις*, est courante sous l'Empire ; on en a lu beaucoup d'exemples dans les pages précédentes sur les malédictions funéraires. La forme *ἄρι*, pour le subjonctif *ἄρη*², est un vulgarisme lui aussi. Le diminutif *ποτηρίδιον* est connu dès l'époque hellénistique, ainsi chez Ménandre et dans les papyrus³ ; je n'attribuerais guère d'importance au son B à la place de Π, mais la réduction du diminutif *-ιδιον* à *-ιδιν* est caractéristique de l'époque impériale, comme d'ailleurs dans tous les mots en *-ιον*, *παγκράτιν* et autres. Plus encore, le nom du possesseur a une forme typique du *signum* depuis le II^e siècle avancé⁴ et postérieurement davantage encore. C'est ce nom qui fixe le mieux, par sa terminaison, un *terminus post quem*. Le nom lui-même, très bien formé, ne semble pas se trouver jusqu'ici en grec. Un préfet de la Ville au IV^e siècle était un *Agrypnus*. C'est *Agrypnos* que l'on rencontre rarement en latin et en grec⁵. On peut se demander si le surnom, seul employé ici comme souvent, n'a pas son origine dans quelque attitude religieuse. Il paraît indiqué de le rapprocher du surnom *Γρηγόριος*, *Gregorius*, qui est fréquent en Italie surtout : « celui qui veille »⁶. Il sera fréquent parmi les chrétiens à cause de

2. Le terme est fréquent en toute région dans les interdictions protégeant le tombeau. L'épithaphe d'un jeune médecin de Tiejon au musée de Leyde énonce : *δς ἂν τὸ λιθάριν τοῦτο ἄρη, ταφῆς μὴ τύχοι* (Pleket, *Gr. inscr. Leyden* (1958), n. 10). L'éditeur a rassemblé des exemples dans ce genre de textes de *αἶρειν* et de ses composés, p. 27 : à Ios, à Cyzique, sur un site entre Thyatire et Julia Gordos (J. Keil, *II^e Reise in Lydien*, 157, *δς ἂν ἄρη τὴν στήλην ἢ κολοβῶσι* (= *κολοβῶσει*) *ὡλὴ πανῶλὴ γένοιτο*; Pl. introduit *κολοβῶσιν*; mais le mot ne peut se construire). *Μετάρη* à Philippes ; aussi dans le Bas-Waddington, 1764 a (l'inscription fut copiée à Kirmasli Kassaba, sur le Rhyncacos, au sud du lac d'Apollonia de Mysie, Kirmasti, actuellement Mustafa Kemalpaşa) pour un *Ἀλεξάνδρω τέκνω καταθύμιω* (cf. *Bull. Épigr.* 1952, 31 ; ajouter à Julia Gordos, *I^e Reise in Lydien*, n. 160 : *Τατιανὸς Πολυνείκην τὴν καταθύμιον γυναῖκα*; à Comana de Cappadoce, l'épigramme *Mél. Beyrouth*, 5 (1911), 313, n. 1, v. 3 : *γυναῖκα Εὐφημία[ν ἀγα]θὴν, καταθύμιον, τὴν ἀγαπητὴν* ; *δς ἂν τὴν στήλην ἀφανίσει ἢ τὰ ἐν αὐτῷ γεγλυμένα ἢ μετάρη αὐτὴν, αὐτὸν ἐξώλῃ καὶ τὸ γένος αὐτοῦ*) ; nouvelle édition par J. Munro, *JHS* 1897, 277, n. 28. *Ἐπαίρειν* : dans la région de Laodicée de Lycaonie, *Bull. Épigr.* 1956, 313 : *εἴ τις βάλῃ ξένον ἢ ἐπάρῃ τὸν λίθον τοῦτόν ποτε, ἔσχι πρὸς τὸν Θεόν* (chrétienne : sur la formule *Hellenica*, XI-XII, 401-405). On peut ajouter à Béroia : *μηδὲ κλάσης μηδὲ ἄρης τὸν στύλον μηδὲ τοὺς λίθους, ἄνθρωπε* (*Bull. Épigr.* 1952, 72) ; à Daldis Buresch, *Aus Lydien*, p. 47 (ci-dessus, 262, n. 117) ; à Salamine de Chypre (H. Seyrig *BCH* 1927, 148) : *εἴ τις... ἄρει τι τῶν συνταφέντων αὐτοῖς κτλ.* ; à Parthénia de Paphlagonie (G. Mendel, *BCH* 1901, 179) : *δς ἂν τὸ μνήμα αὐτὸ ἢ τὴν στήλην μετάρη, δώσει τῷ φίσκῳ κτλ.* ; à Savatra de Lycaonie (*MAMA*, VIII, 255), épithaphe chrétienne de *Καλαπούρνιος Κυριακοῦ* : *τίς ἂν ἐπάρῃ λίθον ἐξ αὐτοῦ, εἴσχη πρὸς τὸν Θεόν*.

3. Voir Liddell-Scott-Jones.

4. *R. Phil.* 1958, 26-31.

5. Quatre *Agrypnos* et une *Agrypnè* dans le *Thesaurus* latin, I, 1439-1440. A Sardes, *I. Sardis*, n. 138 : *-ιω Ἀγρύπνω τῷ τέκνω*.

6. Au II^e siècle p. C. le nom *Γρηγόρος* pour plusieurs personnes à Istros ; ainsi

l'Évangile : au jardin de Gethsemani, μείνατε ὧδε καὶ γρηγορεῖτε μετ' ἐμοῦ (Matt. 26, 38), οὕτως οὐκ ἰσχύσατε μίαν ὥραν γρηγορῆσαι μετ' ἐμοῦ; γρηγορεῖτε καὶ προσεύχεσθε (*ibid.*, 40-41), comme dans Marc, 14, 34 et 37-38, et dans la parabole Luc, 12, 37 : μακάριοι οἱ δοῦλοι ἐκεῖνοι οὓς ἐλθὼν ὁ κύριος εὕρησει γρηγοροῦντας⁷.

Une malédiction contre qui emporterait un vase se lit sur d'autres vases très antérieurs. A Cumes, un aryballe protocorinthien, que l'on date du VII^e siècle, trouvé dans une tombe, porte à la fois le nom de la propriétaire et la malédiction, un graffite d'écriture rétrograde : Ταταίεις ἐμὶ λέκυθος· ἡδὸς δ' ἄν με κλέψῃσι θυφλὸς ἔσται⁸, « celui qui me volerait sera aveugle »⁹. Sur le pied d'une kylix attique, on lit la marque de propriété ; quant à celui qui la contesterait, qu'il ait la gale : Μελανθίου εἰμί· ὅστις ἄλλως εἶπαι, ψωρώη¹⁰. Celui qui enlèverait le petit vase d'Agrypnios, il fabriquerait des vers, σκώληκας. C'est là un châtement terrible, le plus ignominieux, et on en a souvent rassemblé les témoignages dans les textes grecs et latins¹¹. Des livres de l'Ancien Testament évoquent ce châtement divin : ainsi dans Judith, δοῦναι πῦρ καὶ σκώληκας εἰς σάρκα αὐτῶν; Job, ἐν σαπρίᾳ σκωλήκων; le fameux verset d'Isaïe, ὁ σκώληξ αὐτῶν οὐ τελευτήσει καὶ τὸ πῦρ αὐτῶν οὐ σβεσθήσεται, et Sirach ἐκδίκησις ἀσεβοῦς πῦρ καὶ σκώληξ¹². C'est le châtement du persécuteur, dont le Second

SEG, I, 330, l. 28 et 65 B (*philotimoi* de la gérésie en 138) ; *St. Ist. Veche* 1954, 93, n. 6 (agonothète vers 220) ; *Studié Clasice*, 17 (1977), 105, n. 5, l. 12.

7. L'inscription d'Iconion *MAMA*, VIII, 320, est chrétienne, avec Ἰ(ησοῦς) Χ(ριστός) et tout le contexte : Γρηγόριος τοῦνομα ἔχων. Dans une inscription de Rome, au cimetière de Domitille : Δυσκόλι, γρήγορε καὶ προσεύχου, directement tiré de l'Évangile (A. Ferrua, *Epigraphica*, 2 (1940), 12 ; *Bull. Épigr.* 1942, 195). Sur l'acclamation γρηγόρι, γρήγορε, dans les inscriptions chrétiennes, cf. L. Moretti, *R. Fil.* 1965, 179-185.

8. *IG*, XIV, 865 ; P. Friedländer, *Epigrammata* (1948), n. 177 c ; M. L. Lazzarini, *Arch. Class.*, 25-26 (1973-74) ; *Mél. Guarducci*, 360, n. 27, avec bibliographie et photographie partielle pl. 73, 2.

9. On a vu plus haut, chez le rhéteur Amphiclès de Chalcis, le verset du Deutéronome menaçant de ἀόρασις. A Salamine de Chypre (H. Seyrig, *loc. cit.*), 1. 9-12 : ὑμεῖς δαίμονες ἐνκότιοι αὐτῷ γένοισθε καὶ μήτε ποσὶν μήτε γόνασιν μήτε ὀφθαλμοῖς ὀλόκληρος (intact, non infirme, en bonne santé ; cf. *Hellenica*, X, 97-102) γλυκερὸν φάος ὀράτω ; à Soğ'u en Phrygie (*MAMA*, I, 437) : ὁ Θεὸς αὐτῷ προσκόψαιτο ὀράσει, τέκνοις, βίοις καὶ προΐδοιτο (lecture assurée) τέκνα, inscription juive. Juive aussi l'inscription d'Akmonia (Ramsay, *Phrygia*, II, 653, n. 564) : εἴ τις ἀνύξῃ τὸ μνημεῖον, ἔσονται αὐτῷ κατάραι ὅσε ἀγγεγραμμένα ἴσιν εἰς ὄρασιν καὶ εἰς ὄλον τὸ σῶμα αὐτῷ καὶ τὰ τέκνα καὶ εἰς βίον. En fait la formule n'est vraiment compréhensible que par la précision à Akmonia même : ὅσαι ἀραι ἐν τῷ Δευτερονομίᾳ εἰσὶν γεγραμμένα (*MAMA*, VI, 335, et plus haut). Dans les textes cités plus haut, section I, sur la lumière, il s'agissait non de devenir aveugle, mais de quitter la vie.

10. P. Friedländer, *loc. cit.*, 177 g.

11. Pour les termes latins, voir J. André, *R. Phil.* 1974, 267-273 : *Verminare verminari*.

12. Hatch et Redpath, *Concordance to the Septuagint*, s. v. Cf. Lang dans le *Theol. Wörterbuch zum Neuen Testament*, VII (1964), s. vv. σκώληξ, σκωληκόβρωτος, avec la page 454 notamment et la note 19 pour le rapport des textes.

livre des Maccabées frappe Antiochos Épiphanes, 9, 9 : ὥστε καὶ ἐκ τοῦ σώματος (τῶν ὀφθαλμῶν) τοῦ δυσσεβοῦς σκώληκας ἀναζειν.¹³ Pour Hérode le Grand à son tour, καὶ μὴν καὶ τοῦ αἰδοίου σκώληκας ἐμποιοῦσα¹⁴. Selon les Actes des Apôtres, 12, 23, Hérode Agrippa γενόμενος σκωληκόβρωτος ἐξέψυξεν. Ce fut le sort des persécuteurs chrétiens selon Lactance et d'autres¹⁵. Certains personnages pour des raisons analogues eurent la même fin¹⁶. Aussi est-il naturel que Lucien ait fait périr Alexandre, « le faux prophète » d'Abônouteichos, dans cette pourriture : « il est mort, comme fils de Podalire, d'une gangrène du pied qui a gagné l'aine et où les vers fourmillaient »¹⁷ ; Lucien couronne d'une touche répugnante la fin de ce personnage qu'il poursuit de sa haine ; d'autre part le rationaliste Lucien, l'épicurien, s'amuse avec humour à donner au prophète et hiérophante, créateur d'un oracle florissant plein de miracles, la fin d'un impie selon les conceptions traditionnelles ; enfin il y a bouffonnerie à inventer cette fin pitoyable pour qui se disait le fils de Podalire.

* * *

MM. Henri-Charles PUECH et Jean FILLIOZAT interviennent après cette communication.

13. Plus loin la σαπρία. Voir notamment F. M. Abel, *Les Livres des Maccabées* (1949), p. 400, note 9 ; Chr. Habicht, *Jüdische Schriften aus hellenistischer Zeit*, I 3, 2. *Makkabäerbuch*, p. 245, note 9 a.

14. Josèphe, *Ant. Jud.*, 17, 169. Sur la maladie et ses symptômes, cf. Is. Lévy, *Semítica*, 5 (1955), 28 sqq.

15. Voir F. M. Abel, *loc. cit.* ; Chr. Habicht, *loc. cit.*, avec renvois à W. Nestle (1936) et J. Moreau (1954).

16. Chr. Habicht cite Phérétimè de Cyrène (Hérodote, 4, 205) et Cassandre (Pausanias, II, 7, 2-3). Mais il faut remarquer que ni chez Hérodote, ni chez Pausanias n'apparaît le mot σκώληξ.

17. Chap. 59 : ἀπέθανεν ὡς Ποδαλειρίου υἱὸς διασαπεις τὸν πόδα μέχρι τοῦ βουβῶνος καὶ σκωλήκων ζέσαι. Il faut bien marquer le ὡς sarcastique : comme fils de Podaleirios, en tant que fils.